

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
14/08/2020

Dossier complet le :
14/08/2020

N° d'enregistrement :
2020-0120

Le projet consiste en la Création d'un Pôle Opérationnel Nord Europe pour la Business Unit de CERELIA France. Cela comprend la construction d'une plateforme logistique mais aussi d'un centre R&D, d'un siège social et d'un nouvel outil de production, destinés à l'augmentation de notre capacité de production et au développement de nouvelles catégories de produits.

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CERELIA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Ludovic SAVEL, Directeur de site

RCS / SIRET

4 1 9 3 9 7 1 0 4 0 0 0 2 9

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 a	Construction qui crée une surface de plancher comprise entre 10000 m ² et 40000 m ² : construction de bâtiments sur une surface totale au sol d'environ 31734 m ² , intégrant : - une usine avec atelier de production, stockages emballages et matières premières, locaux techniques, stockages extérieurs, et locaux sociaux, - une plateforme logistique produits finis, - un centre R&D et le siège de la BU Cérélia France.

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la Création d'un Pôle Opérationnel Nord Europe pour la Business Unit de CERELIA France.

Cela comprend la construction d'une plateforme logistique (produits finis) mais aussi d'un centre R&D, d'un siège social et d'un nouvel outil de production, destinés à l'augmentation de notre capacité de production de pâtes fraîches et au développement de nouvelles catégories de produits.

Sur un terrain actuellement vierge de 91 374 m² au sein du Parc d'Activités ACTIPARC – Allée de Fortin à Saint Laurent Blangy (62), le projet se décomposera comme suit :

Bâti : 31 734 m² dont :

Ateliers de Production : 13 500 m² - Locaux techniques : 2 260 m²

Stockages matières premières : 3 230 m² - Stockages produits finis : 4 500 m²

Stockage Emballages : 4 350 m² - Auvents palettes et déchets : 1 409 m²

Centre R&D et Locaux sociaux : 1 335 m² - Siège social : 1 150 m²

Voiries : 29 101 m² - Parvis, dalle piéton béton : 600 m² - Bassin d'infiltration : 1 450 m² - Bassin d'orage étanche : 1 220 m²

Espaces verts : 27 269 m²

4.2 Objectifs du projet

Cérélia exploite actuellement une usine de fabrication et de conditionnement de pâtes à pizza, feuilletées, brisées et de boîtes sur la commune de Liévin. Ce site, trop petit, ne permet plus de faire face aux défis de croissance du groupe.

Dans une perspective d'augmentation de ses capacités de production et de regroupement de ses activités sur un même site, Cérélia projette de construire un Pôle Opérationnel Nord Europe accueillant le Centre R&D et le nouveau Siège de la BU France Cérélia à côté d'une usine plus grande et d'un Centre de Distribution (base logistique pour les produits finis) :

- Les activités tertiaires du siège de la BU France et du Centre R&D compteront 150 collaborateurs,
- La base Logistique Nord comptera 50 collaborateurs,
- La partie Usine permettra une augmentation de capacité de 50% par rapport au site actuel de Liévin, pour un effectif de 260 collaborateurs, avec :

- le transfert de l'activité actuelle de Liévin (3 lignes Pizzas, 1 ligne Sans Gluten, 2 lignes boîtes)
- un complément d'activité sur les 3 premières années (2 lignes Pizzas, 1 ligne Feuilletée/Brisée MGv)
- et la possibilité, à terme, d'implanter 2 lignes Feuilletées/Brisées MGv supplémentaires.

A terme 460 personnes travailleront ainsi sur ce site (dont 50 spécifiquement embauchées pour la plateforme logistique).

Dans ce cadre, le terrain de la zone Actiparc de Saint Laurent Blangy a été retenu en raison de sa proximité d'Arras, du site actuel et des infrastructures de transport, mais également des emprises foncières disponibles au cœur d'une zone d'activités identifiée comme "site industriel clés en main", libres de servitudes, et sans enjeux écologiques majeurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront dissociés en 3 lots principaux : plateforme logistique (produits finis) / usine / siège.

Ils dureront près de 6 mois pour la plateforme, 13 mois pour l'usine et 18 mois environ pour le siège.

Ils commenceront par une phase de terrassement (environ 5 mois) commune aux trois ensembles.

1 mois après le début des terrassements, commenceront les travaux pour la partie logistique et les utilités.

La plateforme sera ainsi mise en service 6 mois après le démarrage du chantier (objectif septembre 2021).

En parallèle, le gros œuvre de la partie production sera lancé avec les fondations (environ 2 mois), la charpente (environ 2 mois), la couverture puis le bardage bac acier. Les premiers ateliers seront mis à disposition 10 mois après le début des fondations.

Les aménagements intérieurs et l'installation de l'outil industriel seront ensuite effectués sur une durée d'environ 6 mois, pour une mise en service souhaitée en mars 2022.

Le siège sera quant à lui réceptionné près de 18 mois après le début des terrassements (objectif juin 2022).

Les travaux seront conduits dans le respect des règles de l'art et dans un souci de minimiser les nuisances environnementales liées au chantier. Il est notamment prévu :

- l'utilisation d'engins respectant la réglementation sur les matériels de chantier en terme d'émissions sonores ;
- le contrôle de la propreté des véhicules en entrée et sortie du chantier ;
- la mise à disposition de bacs de rétention pour récupérer les eaux de lavage des outils et bennes ;
- le tri des déchets, et l'organisation de la collecte et de l'acheminement vers des filières de valorisation recherchées autant que possible à l'échelle locale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site sera constitué de plusieurs sous-ensemble :

- le siège social BU France Cérélia (bâtiment dédié au sud-est) - le Centre R&D (intégré à un bloc R&D/Locaux sociaux de l'usine)
- le bâtiment usine, conçu selon le principe de la marche en avant, avec : la réception & stockage des matières premières en partie nord-ouest / une partie centrale d'atelier de production (avec 11 lignes à terme) / la plateforme logistique de stockage des produits finis & expédition en partie sud-est / une cellule de stockage des emballages en partie nord-est à laquelle sera adossé un auvent de stockage des palettes. Les utilités seront regroupées en façade ouest du bâtiment, complétées d'une zone déportée au nord-ouest du bâtiment, avec le prétraitement, le sprinklage ainsi que des stockages d'alcools et huiles. Les locaux sociaux seront implantés en façade sud-est de la zone production et dans l'angle est de l'usine.

Cet outil de production a été conçu dans un souci de sécurité du personnel et ergonomie des postes de travail (éclairage naturel, automatisation des tâches pénibles, sens de circulation...), ainsi que de réduction et maîtrise des risques et impacts sur l'environnement par l'optimisation des flux de matières premières et emballages, le choix des procédés et utilités, et les économies d'énergie. La réfrigération sera effectuée à l'ammoniac, limitant ainsi tout impact sur la couche d'ozone (absence de GESF). La récupération de chaleur fatale sur ces installations permettra de chauffer l'usine. Les consommations en énergie fossile se limiteront au sprinklage et à quelques gazinières (R&D notamment).

L'eau nécessaire au lavage des surfaces, aux besoins domestiques, à la défense incendie, à l'arrosage, comme celle entrant dans la composition des pâtes, proviendra exclusivement du réseau AEP communal.

Les eaux pluviales de voiries transiteront dans un séparateur hydrocarbures avant de rejoindre celles de toitures pour être déversées dans un bassin d'infiltration en partie nord-ouest de la parcelle, dimensionné avec un débit de fuite de 5 L/s/ha. Un by-pass asservi au sprinklage et actionnable sur consigne permettra d'envoyer ces eaux sur le bassin d'orage étanche dimensionné selon la D9A en cas d'incident. Les eaux usées seront envoyées sur la STEP communale, selon les termes d'une convention de rejet, après un premier prétraitement sur site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire au titre du Code de l'Urbanisme et à enregistrement au titre du Livre V titre 1er du Code de l'Environnement relatif aux ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain	91 374 m ²
Construction (Toitures)	31 734 m ²
Voiries	29 101 m ²
Bassins (bassin étanche + bassin infiltration)	2 670 m ²
Parvis, dalle piéton béton	600 m ²
Espaces verts	27 269 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parc d'Activités Actiparc
Allée de Fortin
62223 SAINT LAURENT BLANGY

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 82' 88" .. Lat. 50° 32' 19" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches se trouvent à 2 km au Sud du projet: "Vallée de la Scarpe entre Arras et Vitry en Artois" de type 2 et "Les Marais de Blache Saint Vaast à Saint Laurent Blangy" de type 1.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche disposant d'un arrêté de protection biotope se trouve à environ 9 km au Nord du projet. Il s'agit du "Terril Pinchonvalles".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional le plus proche se trouve à 20 km au Nord-Est. Il s'agit du parc naturel régional "Scarpe-Escaut".
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a été approuvé par arrêté préfectoral du 15 octobre 2012 pour le département du Pas de Calais. Il ne prend pas en compte la zone du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique ne se trouve à proximité du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zone humide recensée au droit du site et de la zone Artiparc en général.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Laurent Blangy n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) ou PPRN. Le PPRT de la société CECA couvre une partie du territoire de la commune de Saint Laurent Blangy. Toutefois, le projet n'est pas implanté dans une zone d'aléas. Le PPRT de CECA a été approuvé le 15 octobre 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la base de données BASOL, aucun site potentiellement pollué n'est recensé à proximité du projet. Le plus proche est à plus de 1,1 km au sud-ouest : site CECA (mis à l'étude - diagnostic de pollution des sols prescrit par AP). Aucun Secteur d'Information sur les Sols (SIS) n'est recensé dans un rayon de 1 km.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint Laurent Blangy n'est pas comprise dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint Laurent Blangy ne se situe pas dans une aire d'alimentation de captage en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint Laurent Blangy ne dispose pas de site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche se trouve à 20 km au Nord-Est du projet. Il s'agit des "Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est celui du "Domaine de Vaudry-Fontaine". Il est éloigné d'environ 2,5 km du projet.

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau sera utilisée sur le site pour : - les usages domestiques (estimés à 8107 m3/an) - le lavage des lignes et surfaces (pour 7592 m3/an, soit 146 m3/semaine) - la fabrication des pâtes fraîches (l'eau entrant dans la composition des produits) (représentant à terme environ 19500 m3/an) - la défense incendie (sprinklage, RIA, poteaux incendie du site) - l'arrosage de certains espaces verts au niveau du siège (< 500 m ²) Elle proviendra exclusivement du réseau d'adduction d'eau potable communal. Il n'y aura pas de prélèvement dans le milieu naturel. Il n'est pas prévu de drainage, de pompage ni de modification des masses d'eaux souterraines.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On note que le projet nécessitera des excavations jusqu'à 1,70 m de profondeur maximum et qu'aucun niveau d'eau n'a été relevé à cette profondeur lors de la réalisation des sondages géotechniques.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet nécessitera des mouvements de terres, optimisés à l'échelle de la parcelle. Ils sont à ce stade estimés comme suit : - volume de terres végétales décapées et régaliées sur les espaces verts : 20 000 m3 - déblais réutilisés en remblais sur site : 10 000 m3 Une attention particulière sera portée pour éviter toute évacuation de déblais hors site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les besoins du projet, il sera apporté près de 20 000 m3 de remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation du projet ne se trouve pas en zone protégée. Il fait partie intégrante de la ZAC d'Artiparc, destiné à des activités économiques. Il avait jusqu'alors un usage agricole. L'inventaire faune flore réalisé en 2002 dans le cadre du dossier d'autorisation loi sur l'eau de la ZAC n'avait révélé aucune sensibilité particulière ni imposé de nouveaux inventaires lors de l'implantation des projet. Un inventaire réalisé en 2019 sur une parcelle situé à 230 m au nord du site a confirmé un intérêt écologique limité sur le secteur, conforté par l'absence de d'espèces végétales et d'oiseaux protégées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation du projet se trouve à plus de 20 km de tout site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera implanté sur une parcelle actuellement en culture (céréales), qui fait partie du Parc d'Activités Actiparc destiné à l'implantation d'activités économiques. Ce Parc a été autorisé au titre de la loi sur l'eau par arrêté préfectoral du 12 octobre 2005 - prévoyant ainsi l'imperméabilisation du site étudié. On note enfin que le Parc a été recensé par le Gouvernement comme "site industriel clés en main" (communication du 20 juillet 2020).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint Laurent Blangy est concernée par le PPRT de CECA. Toutefois le projet est situé en dehors de toutes zones d'aléas.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques naturels (pas de risque inondation ni mouvements de terrain, ...).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas de nature à engendrer des risques sanitaires : - absence de rejets de substances dangereuses particulières - eaux usées provenant uniquement du lavage et usages domestiques raccordées à la STEP communale selon les termes d'une convention de rejet - chauffage essentiellement réalisé par récupération de chaleur des installations de réfrigération - gestion rigoureuse des déchets et faibles quantités de déchets dangereux - activités bruyantes réalisées en intérieur, éloignées des limites de propriété
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic prévisionnel journalier est de : - 30 poids lourds / jour en réception et 50 en expédition, - et 460 véhicules légers / jour pour le personnel, soit au total près de 530 véhicules par jour à terme. Ce flux s'intégrera sans difficulté dans le trafic de la zone, dont les axes internes comme avoisinants (RD919, RD950 et A26) assurent une bonne fluidité du trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les principales sources de bruit seront liées aux lignes de production, installations de réfrigération et déplacements engendrés par le projet. Les installations les plus bruyantes seront implantées dans les bâtiments. Une campagne de mesure de bruit dans l'environnement sera réalisée dans les 6 mois suivant la mise en service pour s'assurer de la conformité des émissions. Bien que non visé par un PPBE, le site se trouvant en zone d'activités, il est concerné par les nuisances sonores liées à l'activité des sites voisins.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site ne sera pas à l'origine d'émission d'odeur. Il n'y aura pas de procédés de cuisson sur les lignes de production du site. L'ensemble des matières premières et produits finis sera stocké en intérieur, et les déchets périssables en bennes fermées sous auvent.</p> <p>Le site peut être concerné par les nuisances olfactives des sites industriels voisins (agroalimentaires notamment).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité n'engendrera pas de vibrations particulières. Les équipements mis en oeuvre, et notamment les installations de réfrigération, respecteront toutes les règles en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses engendrées par le projet seront uniquement liées à l'exploitation et la sécurité du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses existent déjà sur la zone, engendrées par les activités voisines.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets atmosphériques du projet proviendront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du groupe motopompe sprinkler de 275 kW et des petites gazinières utilisées (en R&D essentiellement) - de l'extracteur de la salle des machines ammoniac - et du trafic routier. <p>Les lignes de production n'intégreront pas de procédés de cuisson. Le chauffage des bâtiments sera essentiellement réalisé par récupération de la chaleur fatale des groupes froids.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales (EP) de ruissellement sur les voiries seront prétraitées dans un séparateur hydrocarbures avant de rejoindre les EP de toitures pour être dirigées dans un bassin d'infiltration de 1570 m3 en partie nord-ouest du site. Ce bassin a été dimensionné pour un débit de fuite dans le réseau EP de la ZAC de 5 L/s/ha aménagé, comme attendu par le PLUI (cf. rapport d'étude hydraulique en annexe). En cas d'accident, un by-pass en amont du bassin dirigerait les EP (et eaux d'extinction) vers un bassin d'orage étanche, pour confinement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le process ne générera pas d'eaux industrielles. En revanche, le site engendrera des rejets d'eaux usées (EU) de lavage et d'eaux sanitaires (460 personnes à terme). Ces EU seront rejetées dans le réseau EU de la ZAC selon les termes d'une convention de rejets qui sera signée avec le gestionnaire de la STEP communale (projet de convention en cours). On note que les eaux de lavage subiront au préalable un prétraitement sur site. Un bypass permettra d'envoyer ces eaux dans le bassin d'orage plutôt que dans le réseau EU de la ZAC en cas d'accident/incendie.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets issus de l'exploitation du site seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déchets organiques de production : env 3368 t/an (alimentation animale) - emballages papiers cartons : env 516 t/an - palettes : 26400 t/an (recyclage ou valorisation matière) - déchets non dangereux en mélange : env 1024 t/an et déchets de bureaux : env 560 t/an (valorisation matière ou énergétique) - déchets dangereux de maintenance et emballages produits souillés : environ 5 t/an (valorisation énergétique)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel archéologique et paysager, compte tenu du fait qu'aucun site inscrit ne se trouve sur la commune et que le site inscrit le plus proche est à 2,5 km. Selon le certificat de fin de travaux délivré le 13/12/2002 pour la zone Actiparc, il apparaît que l'ensemble de la ZA est libre de toute contrainte archéologique, exception faite du puits du fortin romain de la "Corette". Ce puits étant éloigné du site étudié, le projet n'aura aucun impact à son égard.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est actuellement occupé par des champs cultivés. Cet espace agricole sera supprimé du fait du projet. Toutefois ce changement d'usage avait bien été prévu dès 2002, le terrain appartenant au parc d'activités Actiparc qui a fait l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau le 12/10/2005. On note enfin que la zone d'Actiparc vient d'être désignée par le Gouvernement comme "site industriel clés en main" (communication du 20 juillet 2020), ce qui confirme l'usage industriel prévu pour ces terrains.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La Zone d'activités Actiparc accueille de nombreuses industries, plateformes logistiques, ... et de nouvelles entreprises sont en cours d'implantation.

La base géorisques recense d'ores et déjà plusieurs sites ICPE en activité dans le secteur (les principaux ci-après notés A pour Autorisation et E pour Enregistrement) : en agroalimentaire (Crusta'c sas (E), PANAVI (A), AGRAFRESH (E), Fishcut (E)), en logistique (PRD (A), ARRAS Common PARTS, TECH-OIL (E)), et pour d'autres activités (CHAMP LIBRE (E), CORNET ROSE MARIE (E)) Selon la base internet dédiée à la consultation des projets soumis à étude d'impact, le projet le plus proche identifié est une unité de recyclage de déchets "Duo Emballages Arras". Compte-tenu de son éloignement vis-à-vis du site Cérélia visé, et de la nature de l'activité, il n'y aurait pas d'effets cumulés à intégrer.

La CUA tient à jour la liste des activités exploitées et actuellement en projet sur la zone (cf plan en annexe) : En sus des ICPE listés ci-avant, on note notamment la future usine pharmaceutique LFB actuellement en chantier (démarrage en 2024), et la plateforme ORCHESTRA au sud-est du site.

Les principaux effets cumulés potentiels du projet Cérélia avec les projets connus à ce stade seraient liés à l'imperméabilisation de sols, au trafic routier et au bruit. Toutefois, les sujets de l'imperméabilisation des sol et de la gestion des eaux pluviales ont été étudiés et traités d'une manière globale sur la zone (cf autorisation loi sur l'eau de la ZAC), les axes de dessertes ont été suffisamment dimensionnés, et le respect des VLE bruit est géré par chaque exploitant.

Ainsi, au regard des données disponibles à ce jour, le projet de Cérélia n'engendrera pas d'effets cumulés qui n'auraient pas déjà été étudiés et intégrés dans la conception de la zone.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Comme précisé précédemment, les eaux pluviales (EP) de ruissellement sur les voiries seront prétraitées dans un séparateur hydrocarbures avant de rejoindre les EP de toitures pour être dirigées dans un bassin d'infiltration de 1570 m³ en partie nord-ouest du site. Ce bassin a été dimensionné pour un débit de fuite dans le réseau EP de la ZAC de 5 L/s/ha aménagée, comme attendu par le PLUI (cf. rapport d'étude hydraulique en annexe). En cas d'accident, un by-pass en amont du bassin dirigerait les EP (et eaux d'extinction) vers un bassin d'orage étanche, pour confinement.

Les EU du site (eaux de lavage et eaux domestiques) rejoindront la STEP communale selon les termes d'une convention de rejet. Les EU de lavage subiront au préalable un prétraitement sur site. En cas d'incendie, ces EU seraient redirigées vers le bassin d'orage du site pour assurer leur confinement et éviter toute pollution en aval.

Le process sera essentiellement électrique. Il n'engendrera pas d'émissions atmosphériques particulières. Le chauffage se fera essentiellement par récupération de chaleur sur les groupes froids.

Afin de limiter les effets sur le climat tout en garantissant une très bonne efficacité, Cérélia a fait le choix d'installations de réfrigération à l'ammoniac plutôt que d'installations avec des GESF qui présenteraient des effets potentiels sur la couche d'ozone.

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet CERELIA ne requiert selon nous pas d'une évaluation environnementale, et ce, pour les raisons suivantes :

- le projet se situe dans une zone d'activités, dédiée aux activités économiques, qui a fait l'objet d'une autorisation loi sur l'eau le 12/10/2005 pour l'aménagement et l'imperméabilisation des terrains (et notamment de la parcelle visée par le projet)
- La zone Actiparc fait partie des sites industriels "clés en main" dévoilés par le Gouvernement le 20 juillet 2020
- le projet respectera en tous points le règlement du PLU applicable et les préconisations de l'arrêté loi sur l'eau de 2005 sus-cité,
- la zone d'implantation présente un enjeu environnemental limité : éloignement de toute zone naturelle d'inventaire, intérêt écologique limité du secteur, pas d'espèces protégées, pas de monuments historiques ni de patrimoine à protéger,...
- les émissions du projet seront limitées, et respecteront la réglementation en vigueur, notamment au titre des ICPE.

8.1 Annexes obligatoires

Objet

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°7 : Rapport d'étude hydraulique (pour la gestion des eaux pluviales du site)
Annexe n°8 : Plan de la Zone Actiparc

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



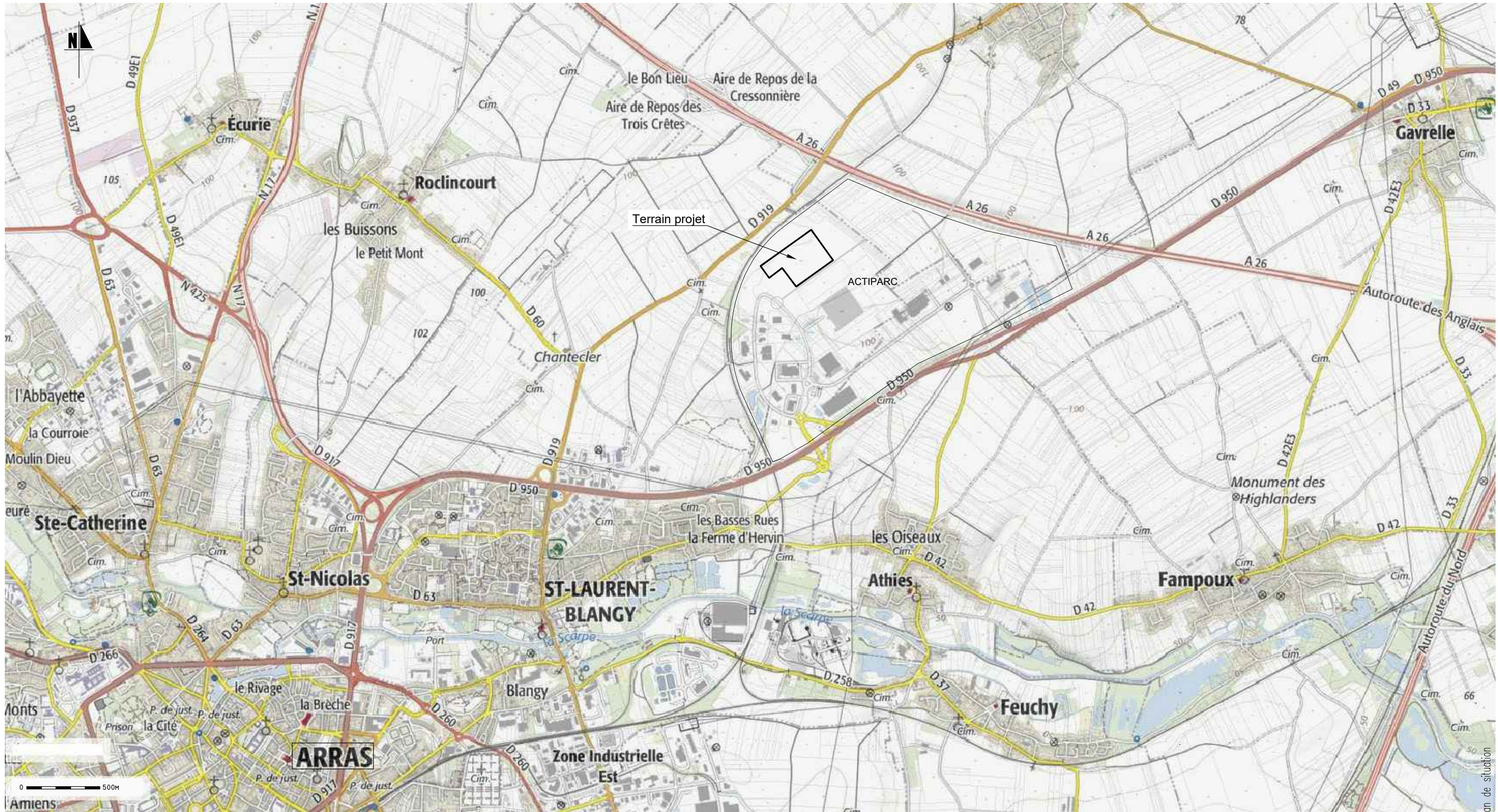
Fait à Liévin

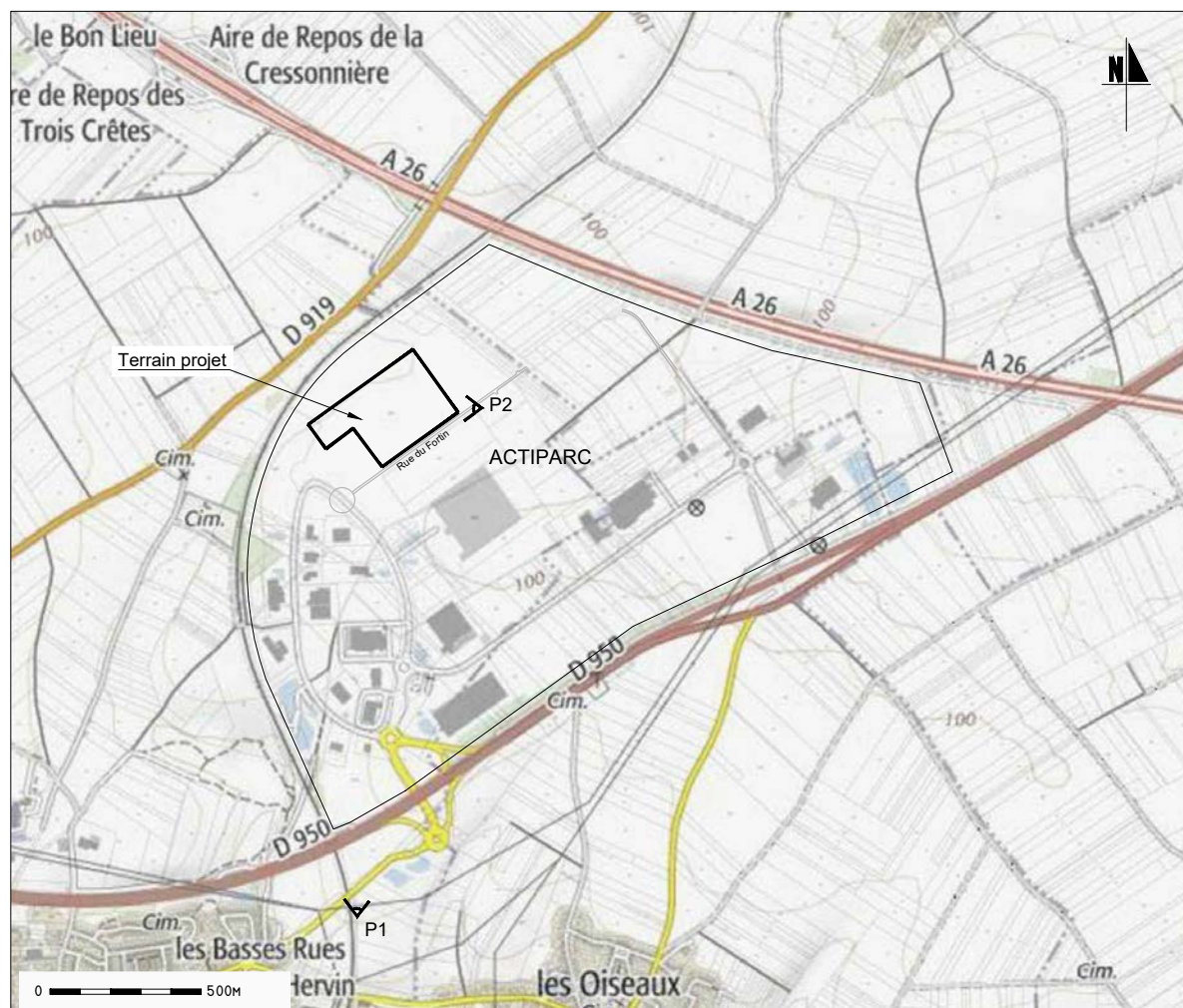
le, 27/07/2020

Signature



CERELIA LIEVIN
Siret n° 421 559 576 00010 - Code APE 1071-
ZI des Alouettes, 145 rue F. Jacq
62800 Liévin
Tél : 03 21 72 75 75 - Fax : 03 21 72 76 82






REPÉRAGE PHOTOS
1/25000E



P1 - Photo aérienne de la ZA ACTIPARC
07/2019



P2 - Photo depuis la rue du Fortin
03/2020



INDICE	DATE	ETABLI PAR	VERIFIE PAR	APPROBÉ PAR	NATURE DE LA MODIFICATION
05	----	----	----	----	----
04	----	----	----	----	----
03	----	----	----	----	----
02	----	----	----	----	----
01	----	----	----	----	----
00	20/07/20	JLC	OGO	CMO	Première diffusion

MAITRISE D'OUVRAGE

Cérélia
 Founded on trust, inspired by food
 145 rue François Jacob - ZI des Allouettes
 62800 LIEVIN

NATURE DE L'OPERATION
CREATION D'UNE USINE AVEC SON SIEGE SOCIAL
ZI ACTIPARC
 62223 SAINT LAURENT BLANGY

BUREAU D'ETUDES

edeis
 L'Allié des territoires

Agence de Nantes
 18 rue de la Petite Sensive
 CS 71217
 44312 NANTES Cedex 3
 Tel: +33 (0)2 51 89 50 50 / Fax +33 (0)2 51 89 50 89

MAITRISE D'OEUVRE

MANDATAIRE
 EDEIS
 AGENCE DE NANTES
 18 rue de la Petite Sensive
 CS 71217 - 44312 NANTES CEDEX 3
 Tél: 02 51 89 50 50 Fax: 02 51 89 50 89

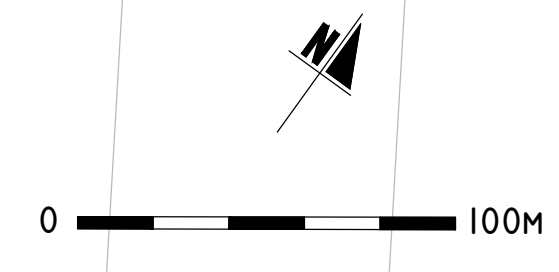
INTERVENANTS

--	--

Plan masse
Projet

Date de la première édition :
 N° AFFAIRE : ORIGINE : PHASE : Description : N° PLAN : Révision : Bâtiment : Zone : Niveau : ECHELLE (0)
307008 - EDEIS - ICPE - 40DD - 103_Rev 00 1/500e

SE DOCUMENT NEFT HAZARDEUX POUR LA COT CONCERNÉ. C EST NOTRE PROMISSE ET NE DOIT PAS ETRE REPRODUIT NI COMMUNIQUÉ A DES TERTIERS SANS NOTRE ACCORD.



05	----				----
04	----				----
03	----				----
02	----				----
01	----				----
00	20/07/20	JLC	OGO	CMO	Première diffusion
INDICE	DATE	ETABLI PAR	VERIFIE PAR	APPROB PAR	NATURE DE LA MODIFICATION

MAITRISE D'OUVRAGE

145 rue François Jacob - ZI des Allouettes
 62800 LIEVIN
 NATURE DE L'OPERATION
 CREATION D'UNE USINE AVEC SON SIEGE SOCIAL
 ZI ACTIPARC
 62223 SAINT LAURENT BLANGY

BUREAU D'ETUDES

Agence de Nantes
 18 rue de la Petite Sensive
 CS 71217
 44312 NANTES Cedex 3
 Tel: +33 (0)2 51 89 50 50 / Fax +33 (0)2 51 89 50 89

MAITRISE D'OEUVRE

MANDATAIRE
EDEIS
 AGENCE DE NANTES
 18 rue de la Petite Sensive
 CS 71217 - 44312 NANTES CEDEX 3
 Tel: 02.51.89.50.50 Fax: 02.51.89.50.89

INTERVENANTS

--	--

Plan des abords
Projet

Date de la première édition :										
N° AFFAIRE	ORIGINE	PHASE	Discipline	Nature	N° PLAN	Révision	Bâtiment	Zone	Niveau	ECHELLE (S)
307008-EDEIS-ICPE-40DD-102_Rev 00										1:2000

Fichier: T:\Nantes\Serveurs\307008 - CERELIA LIEVIN - 2019\IE-DOCS\6404040-Batiment-Edeis-Plan307008-EDEIS-40-ARC-102_Plan_masse_proj.ctb
 1050x594

SAINT-LAURENT-BLANGY (Département du Pas-de-Calais)



AVANT PROJET SOMMAIRE ETUDE HYDRAULIQUE

CONSTRUCTION D'UNE USINE ET DE SON SIEGE CERELIA

Document définitif

Mise à jour du 06 Juillet 2020 (v3)



16 rue de la Croix aux Potiers
BP 97637
35176 CHARTRES-DE-BRETAGNE Cedex
Tél : 02.99.41.35.35
Fax : 02.99.41.34.34
setur@setur.fr - www.setur.fr

**Réf. : EPU 13896
Juillet 2020**

SOMMAIRE

1.	<i>PREAMBULE</i> _____	3
2.	<i>PRESENTATION ET DONNEES DU SITE</i> _____	3
2.1.	<i>Implantation</i> _____	3
2.2.	<i>Programme</i> _____	5
2.3.	<i>Données règlementaires</i> _____	6
2.4.	<i>Topographie</i> _____	7
2.5.	<i>Géologie</i> _____	8
3.	<i>METHODE DE CALCUL</i> _____	9
3.1.	<i>Dimensionnement</i> _____	9
4.	<i>DESCRIPTION DU BASSIN</i> _____	12
4.1.	<i>Le bassin</i> _____	12
4.2.	<i>Ouvrages annexes</i> _____	12
5.	<i>DONNEES MANQUANTES</i> _____	13
5.1.	<i>Topographie</i> _____	13
5.2.	<i>Géologie</i> _____	13
5.3.	<i>Gestion des pollutions accidentelles</i> _____	13

1. PREAMBULE

Cette notice hydraulique intervient dans le cadre de la création d'une usine avec son siège pour la société CERELIA. Elle a pour objet de décrire les dispositions générales que nous proposons d'adopter pour la définition du futur bassin de rétention et d'infiltration des eaux pluviales.

L'urbanisation de la parcelle sera à l'origine d'une diminution des temps de réponse d'une pluie et engendrera des débits de pointe supérieurs vers le milieu récepteur par rapport à la situation actuelle, avec une modification des écoulements. La création d'un bassin de rétention à l'échelle du projet permettra de traiter les eaux pluviales sur la parcelle.

2. PRESENTATION ET DONNEES DU SITE

2.1. Implantation

Le site est implanté sur la commune de Saint-Laurent-Blangy dans le département du Pas-de-Calais.

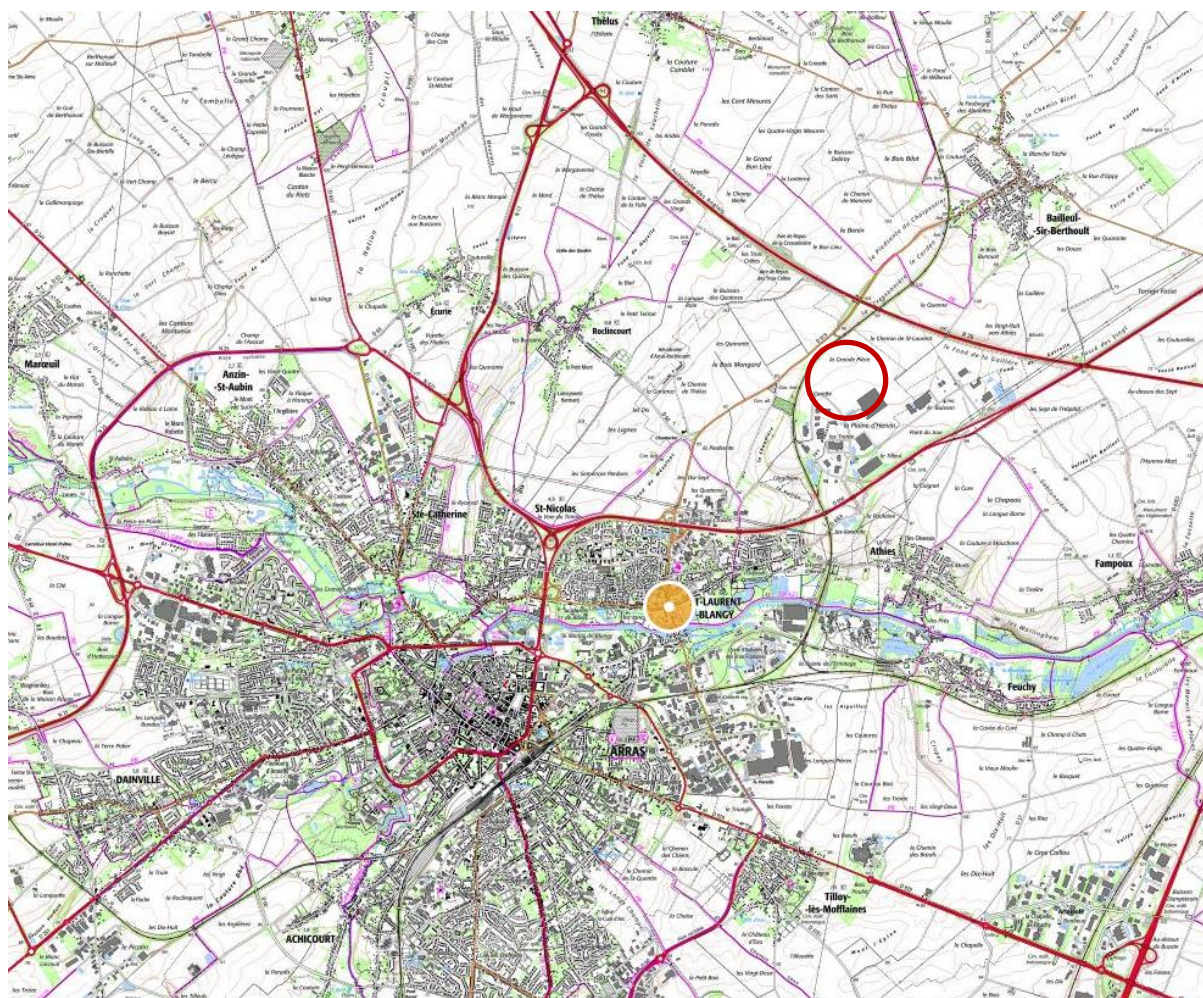


Figure 1 - Plan d'implantation - source Géoportail

Il se situe au sein de la zone d'activité ACTIPARC dépendante de la communauté urbaine d'Arras, partiellement sur les terrains référencés n° 36 et 42.

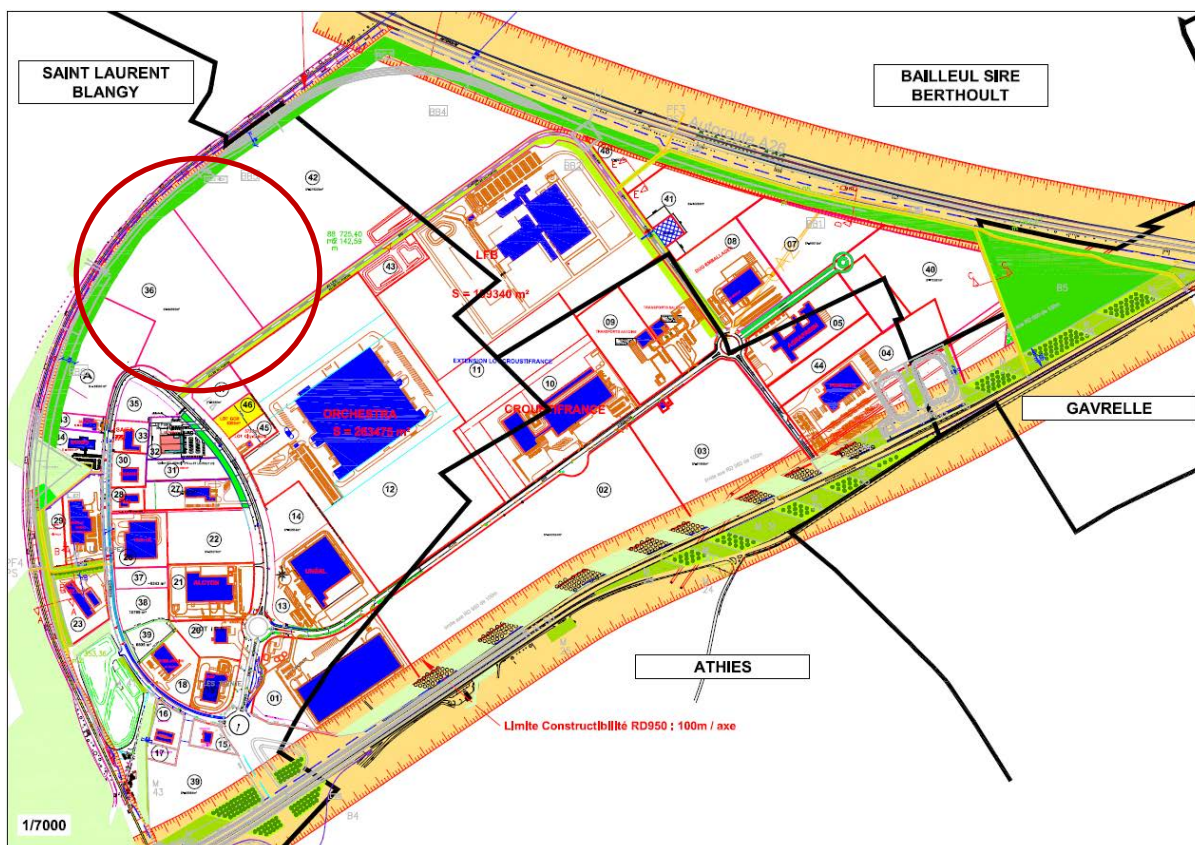


Figure 2 - Plan ZAC ACTIPARC - source Communauté Urbaine d'Arras



Figure 3 - Vue aérienne de la ZAC ACTIPARC et site d'implantation - Source C.U.A.

2.2. Programme

Le programme consiste dans la construction d'une usine, et du nouveau siège. Il inclut les voiries de desserte, des parkings, des aires de chargement, de retournement. Il comprend également des locaux techniques, une réserve incendie, et des unités de traitement EU ou EP.

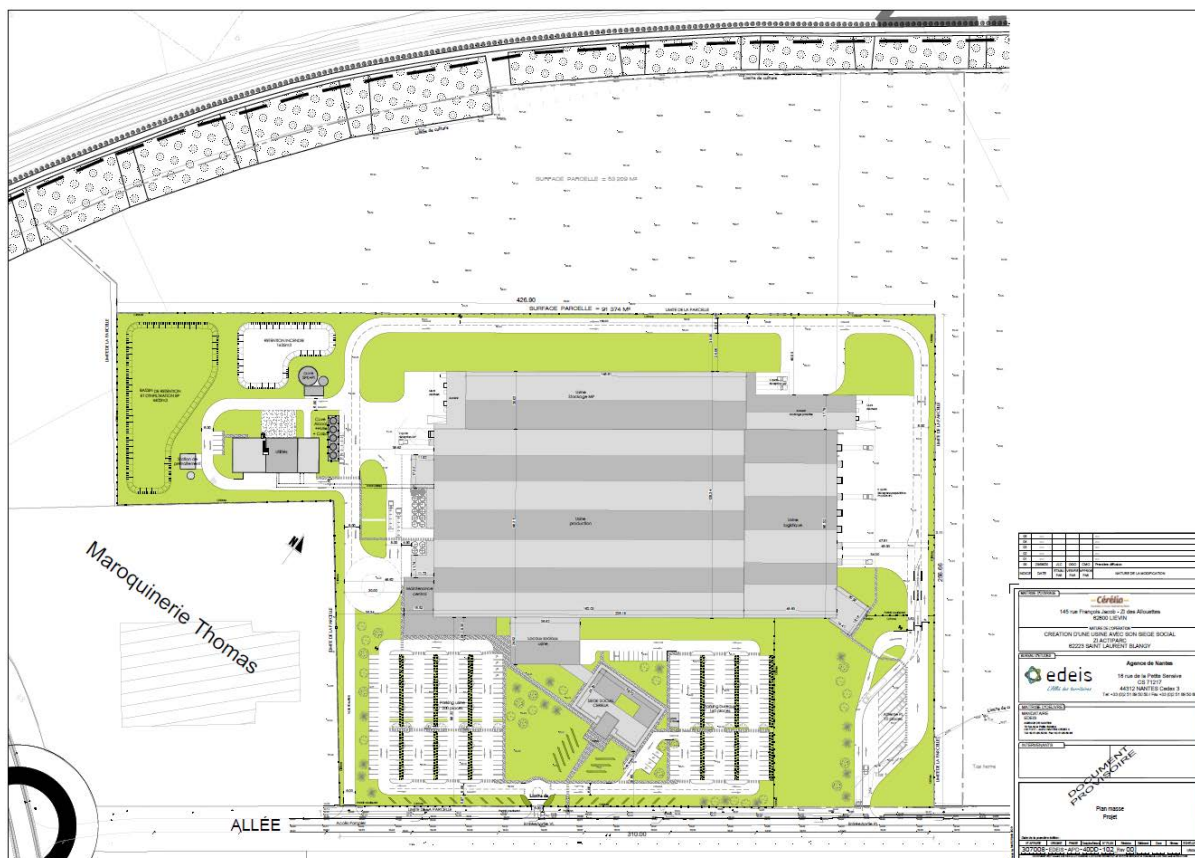


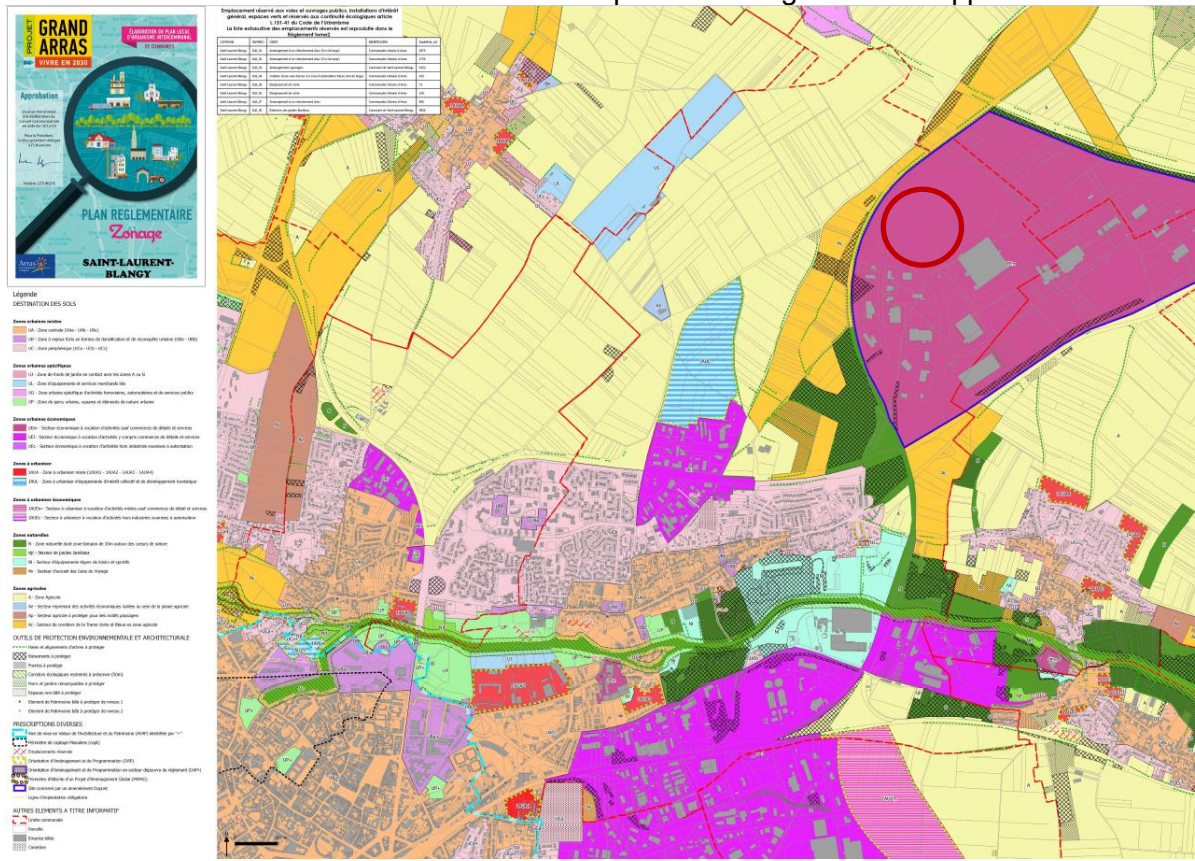
Figure 4 - Plan masse projet - source EDEIS - Juillet 2020

Par mail du 02/07/2020, les surfaces du projet nous ont été communiquées. Elles sont reproduites ci-dessous :

- Terrain : 91 374 m²
- Voiries : 29101 m²
- Toitures : 31734 m²
- Espaces vert : 30 539 m²

2.3. Données réglementaires

La ZAC ACTIPARC est classée 1AUEm sur le plan de zonage du PLUi approuvé.



Zones urbaines économiques




-  UEm - Secteur économique à vocation d'activités sauf commerces de détails et services
-  UEI - Secteur économique à vocation d'activités y compris commerces de détails et services
-  UEc - Secteur économique à vocation d'activités hors industries soumises à autorisation

Figure 5 - Plan de zonage PLUi - source C.U.A.

Le tome 1 du règlement du PLUi, stipule que les eaux pluviales provenant des propriétés riveraines doivent être infiltrées dans le sol, sur l'unité foncière, sauf impossibilités techniques telles que l'imperméabilité des sols.

Cette disposition est reprise dans l'étude Loi Barnier de la zone d'activités Actiparc au chapitre 3.1.B.2 relatif à la gestion des eaux pluviales avec une obligation de traitement à la parcelle.

Ce même article stipule que le calcul est à mener avec une occurrence de retour décennale.

2.4. Topographie

Le site est situé sur les plateaux crayeux au nord d'Arras qui dominent la vallée de la SCARPE.

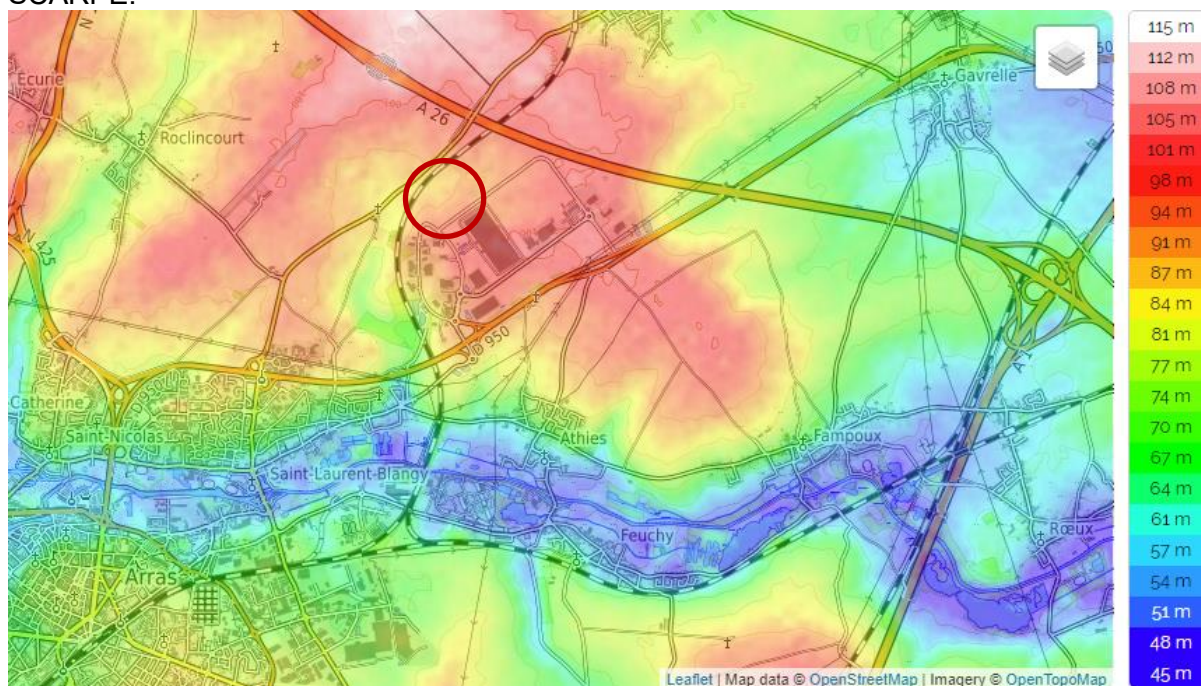


Figure 6 - Topographie à l'échelle communale - source topographic-map

Il est à proximité immédiate d'une ligne de chemin de fer en déblai et en rive d'un thalweg qui rejoint la vallée de la SCARPE. Une dénivellation se dessine du sud vers le Nord-Ouest avec une altimétrie variant de 95.0 m à 89.0 m ; Le bassin d'infiltration est implanté au point bas de la parcelle.

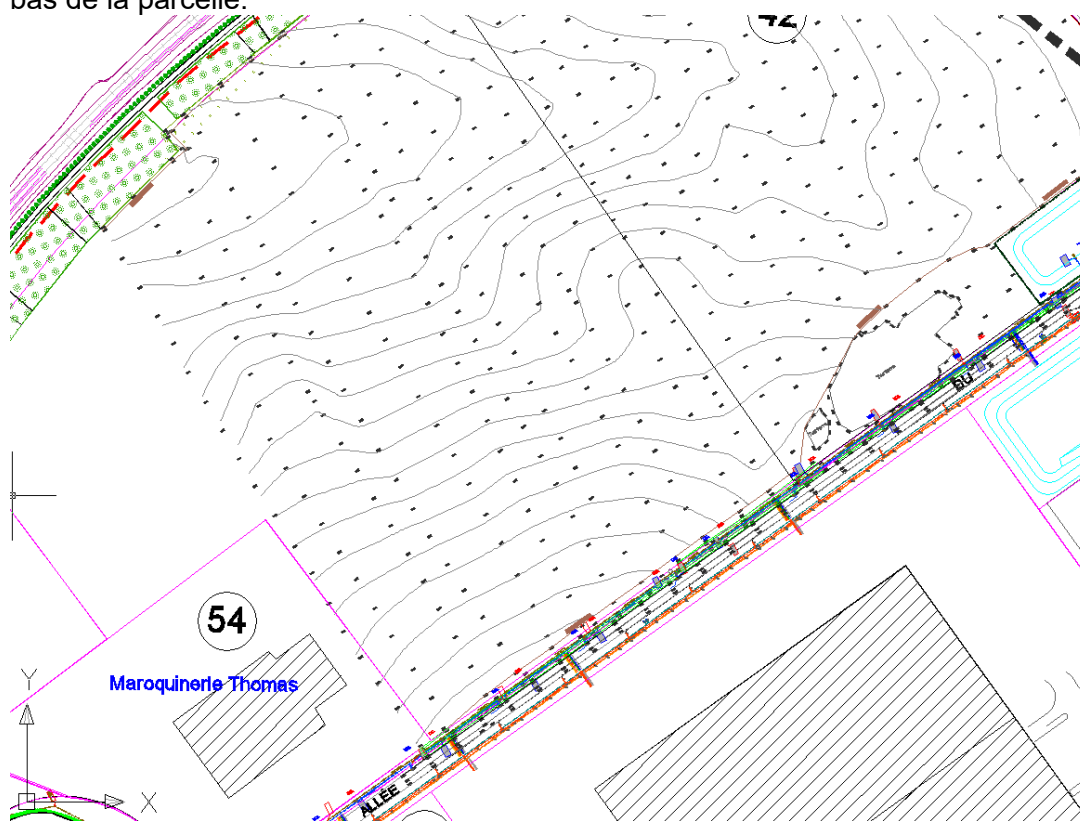


Figure 7 - Extrait plan topographique

2.5. Géologie

La carte du site précise que les couches géologiques concernées par le projet sont des limons du pléistocène (LP) et les craies du Sénonien (c4).

Une campagne géotechnique n'a pas été menée à ce jour sur ce projet.

Les rapports de campagnes de sondage à la pelle mécanique menée par GINGER CEBTP en Juin 2015 et Mai 2016 nous ont été transmis.

Ces campagnes menées à proximité immédiate du site, ont comportées notamment des essais de perméabilité.

Ces rapports font états d'une lithologie constituée :

- d'une couche de terre végétale de 30 à 40 cm.
- De limon marron jusqu'à la profondeur de 1.80 m à 2.00 m.
- De craie blanche perméable au-delà.

Les essais d'infiltration montrent que la perméabilité de la craie est homogène de l'ordre de 10^{-4} m/s.

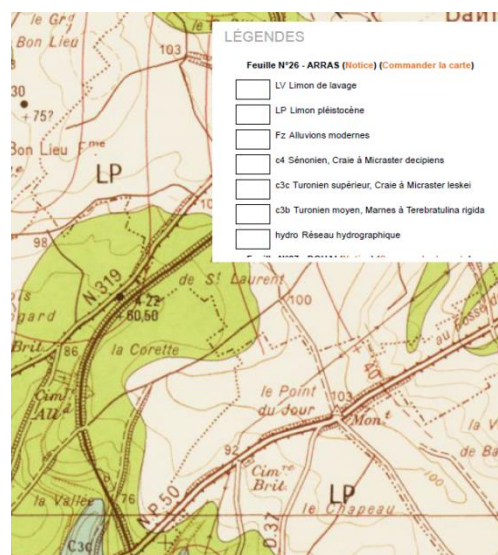


Figure 8 - Carte géologique - source InfoTerre

3. METHODE DE CALCUL

Les calculs de dimensionnement du bassin d'infiltration ont été menés suivant l'instruction technique relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations avec la méthode dite « des volumes ».

Le site se situe en région 1 au sens de l'instruction technique. Le dimensionnement a été mené pour une période de retour de 10 ans.

3.1. Dimensionnement

- Caractéristique du bassin versant

Les surfaces et coefficient de ruissellement pris en compte sont définis ci-dessous :

surface de Toitures	3,173 ha
Coefficient de ruissellement :	1,00
surface de Voiries, parkings	2,910 ha
Coefficient de ruissellement :	0,90
surface de bache incendie	0,164 ha
Coefficient de ruissellement :	1,00
surface de bassin	0,145 ha
Coefficient de ruissellement :	1,00
surface de Espaces verts	2,745 ha
Coefficient de ruissellement :	0,35

Le **coefficient d'apport (Ca)** mesure le rendement global de la pluie (fraction de la pluie qui parvient réellement à l'exutoire du bassin-versant considéré. On peut déterminer le coefficient d'apport global à partir de coefficients de ruissellement (Cr_i) de surfaces homogènes (S_i) :

$$Ca_{global} = (\sum Cr_{imper} \times S_{imper} + \sum Cr_{non\ imper} \times S_{non\ imper}) / S_{totale}$$

$$Et S_{totale} = \sum (S_{imper} + S_{non\ imper})$$

La surface active est la surface participant au ruissellement.

$$Sa = Ca_{global} \times S$$

Avec :

- **Sa**, la surface active de ruissellement (en m²).
- **Ca global**, le coefficient d'apport (sans unité).
- **S**, la surface totale du projet (en m²).

Pour notre projet les valeurs à retenir sont les suivantes :

Surface totale du bassin versant :	9,137 ha
Valeur de la surface active du bassin versant (Sa) :	6,94 ha
Coefficient de ruissellement global (Ca):	0,77

- Débit de fuite

Le traitement à la parcelle étant une obligation règlementaire il n'a pas été retenu de débit de fuite superficiel.

La surface d'infiltration (**Si**) retenue est celle du fond du bassin soit 915 m² (cf. description du bassin au chapitre 4). La perméabilité des terrains retenue est **K = 10⁻⁴ m/s**.

La valeur du débit de fuite se déduit par la formule : **Qf = 1000 x Si x K** en l/s.

Valeur du débit de fuite par infiltration (Qf) :

	329,075 m ³ /h
Soit :	91,410 l/s

Le débit de fuite globale est la somme des débits de fuite superficiel et d'infiltration. Dans notre projet, il est identique à celui d'infiltration soit **91.4 l/s**

- Hauteur équivalente au débit de fuite

Nous supposons que l'ouvrage à un débit de fuite constant. La hauteur équivalente correspond au rapport entre le débit de fuite (**Qf**) et la surface active (**Sa**).

$$H_f = 360/1000 \times Q_f / S_a \text{ en mm}$$

Hauteur équivalente du débit de fuite :

4,74 mm

- Hauteur spécifique de stockage

Cette hauteur (**Hs**) est fonction de la hauteur équivalente du débit de fuite, de la période de retour.

Elle se déduit à partir de l'abaque Ab.7 en annexe de l'instruction technique relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations.

Elle représente la hauteur de pluie non absorbée par unité de surface. Elle s'exprime en mm.

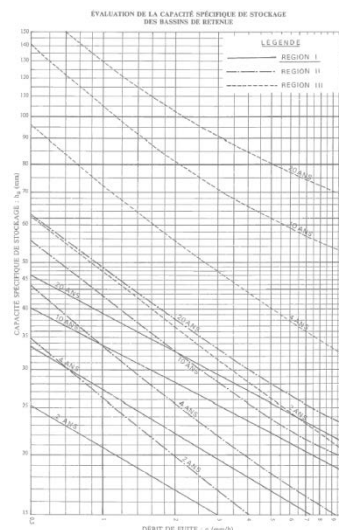


Figure 9 - Abaque Ab.7

Les valeurs pour notre projet sont les suivantes :

Hauteur spécifique de stockage (Ab. 7 de l'instruction technique) :

Période de retour :	2 ans :	13,15 mm
	4 ans :	17,13 mm
	10 ans :	22,54 mm
	20 ans :	25,94 mm

- Volume utile

Le **volume utile (Vu)** du bassin se déduit par la formule : **$Vu = 10 \times Hs \times Sa$**

Volume utile à débit de fuite constant :

Période de retour :	2 ans :	912,0 m ³
	4 ans :	1188,3 m ³
	10 ans :	1564,1 m³
	20 ans :	1799,5 m ³
	Estimation 50 ans :	2346,2 m ³
	Estimation 100 ans :	3128,3 m ³

Les volumes déterminés pour les périodes de retour à 50 et 100 ans sont des estimations basées sur des coefficients majorateurs respectifs de 1,5 et 2 par rapport à la période de retour de 10 ans. Ces coefficients sont issus de l'instruction technique.

Pour le dimensionnement du bassin, la période de retour retenue est celle à **10 ans** soit un **volume utile** arrondi à **1570 m³**.

- Dimensionnement de la rétention

Pour un bassin trapézoïdal de surface apparente rectangulaire, les dimensions du bassin peuvent être les suivantes :

Volume nécessaire pour une pluie décennale:	1570,00 m ³
Surface extérieure du bassin (m²):	1451,16 m ²
Hauteur (m):	2,00 m
Dimensions extérieures :	
Longueur (m)	53,00 m
Largeur (m)	29,00 m
Volume utile de rétention :	1576,8 m³
Hauteur de rétention :	1,53 m

4. DESCRIPTION DU BASSIN

4.1. Le bassin

Le bassin aura un volume utile de retenue de **1 570 m³**.

La superficie de bassin représentée au plan masse peut être réduite par rapport aux besoins d'infiltration et de retenue pour le projet. Un bassin de dimensions extérieures 29*53 m s'avère suffisant.

Du fait de la pente du terrain (Delta de 1,5 à 2 m), une orientation Est/ouest suivant les courbes de niveau est à privilégier afin de limiter les terrassements.

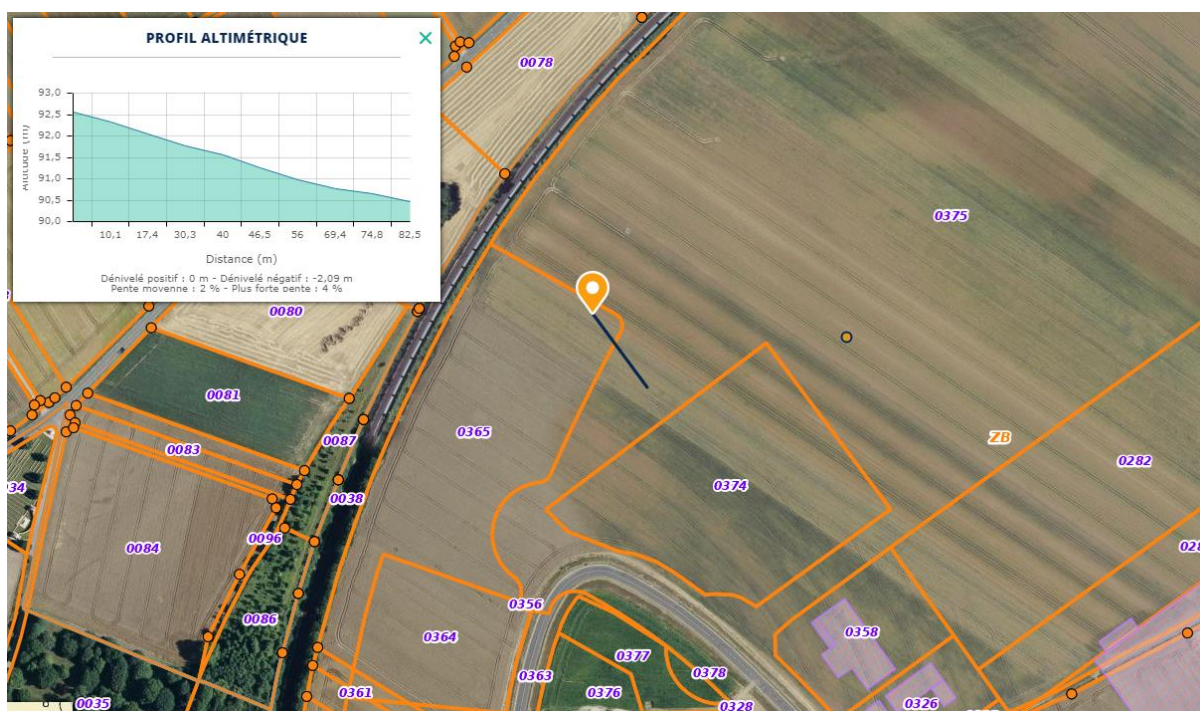


Figure 10 - Profil altimétrique du T.N. en axe du futur bassin - source géoportail

De forme trapézoïdal avec des pentes de 2H/1V, le bassin sera ancré dans les craies à une profondeur minimale de 2,00 m par rapport au niveau du terrain naturel.

4.2. Ouvrages annexes

Des ouvrages visitables de prétraitement des eaux sont à prévoir en amont du bassin (dégrillage, décantation).

Pour permettre l'entretien mécanique du bassin, un cheminement autour du bassin et une rampe d'accès à 10 % au fond de bassin sont à prévoir.

5. DONNEES MANQUANTES

5.1. Topographie

Le plan topographique transmis avec le plan masse de construction de l'usine est incomplet. Celui-ci ne couvre pas le secteur nord-ouest où sera implanté le futur bassin. Un complément de levée topographique est indispensable pour poursuivre les études.

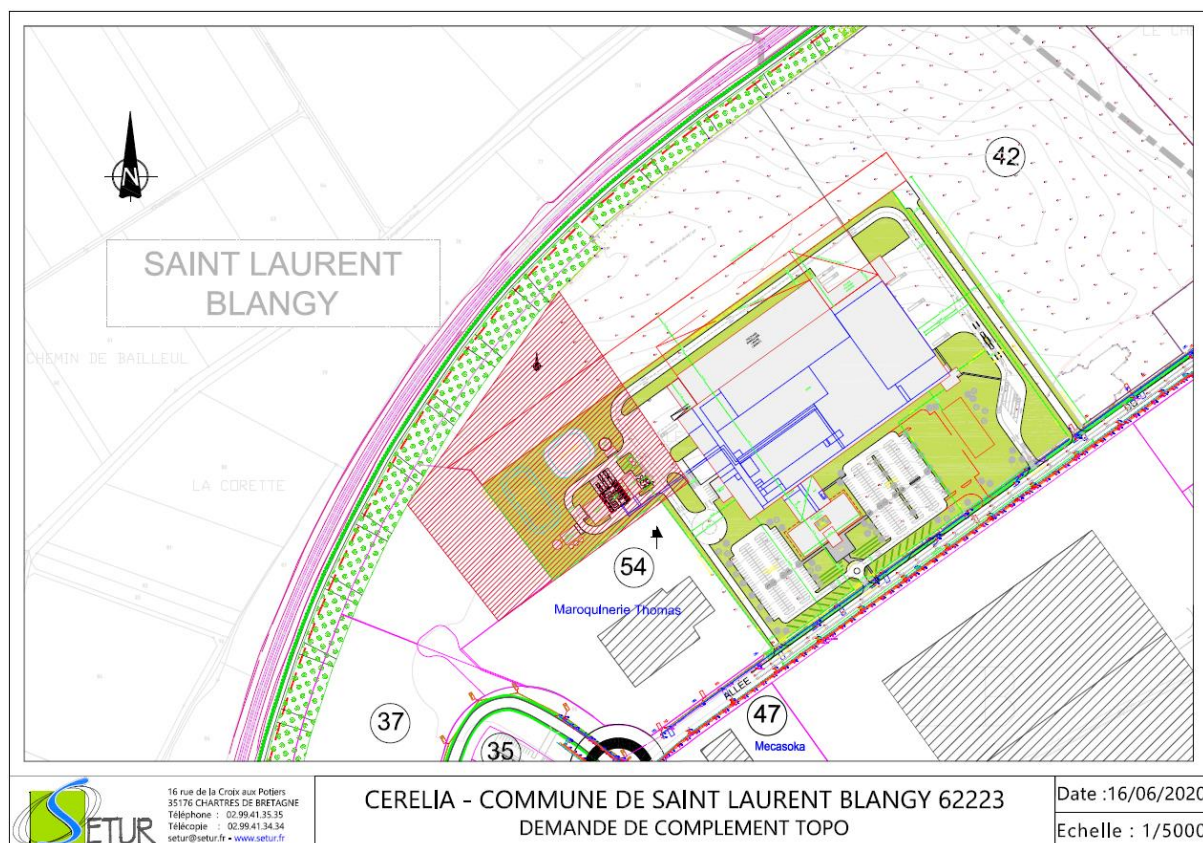


Figure 11 - Complément topographique

5.2. Géologie

Une campagne de reconnaissance géotechnique est à programmer. Outre les besoins pour la construction du bâti et des voiries, des reconnaissances et essais spécifiques au bassin sont à réaliser.

Des sondages à la pelle mécanique et la réalisation d'essais d'infiltration au droit du futur bassin sont à réaliser afin de confirmer les hypothèses de lithologie et de perméabilité.

Les rapports fournis ne donnent aucune indication sur la hauteur de nappe. La présence d'eau ou de venues d'eau n'a pas été repérée dans les sondages. Leur réalisation à une période sèche (Mai/Juin) peut en être la cause. La réalisation d'un sondage profond et la mise en place d'un suivi piézométrique à proximité du bassin sont préconisés.

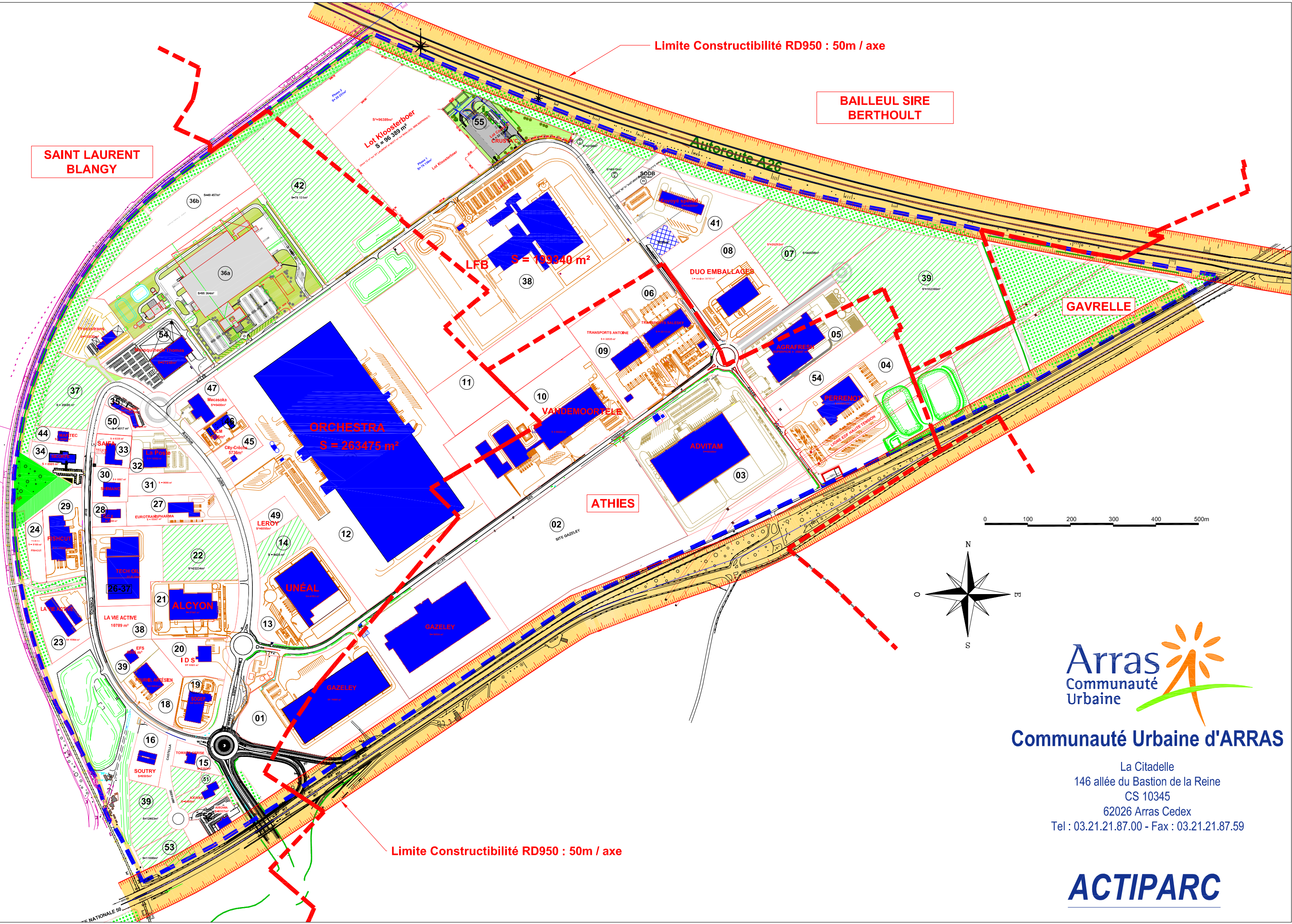
5.3. Gestion des pollutions accidentelles

Les modalités de gestion des pollutions accidentelles spécifique au site et pouvant générer des écoulements jusqu'au bassin d'infiltration sont à préciser afin de configurer les équipements de prétraitement en amont du bassin (bassin de confinement, ...)

Limite Constructibilité RD950 : 50m / axe

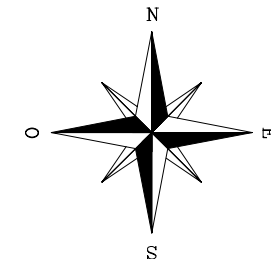
BAILLEUL SIRE
BERTHOULT

SAINT LAURENT
BLANGY



GAVRELLE

ATHIES



Communauté Urbaine d'ARRAS

La Citadelle
 146 allée du Bastion de la Reine
 CS 10345
 62026 Arras Cedex
 Tel : 03.21.21.87.00 - Fax : 03.21.21.87.59

Limite Constructibilité RD950 : 50m / axe

ACTIPARC

Plan de Mobilité EuroRol

Z.I. des Alouettes

Liévin

Décembre 2017 – Janvier 2018



1/ Présentation du site

Cérélia, groupe créé en 2012 et nourri d'un savoir-faire de plus de 40 ans, spécialiste de la production de pâtes alimentaires à cuire, est le leader européen de la pâte ménagère.

Il comprend 4 sites de production en France dont le site d'EuroRol, situé dans la Zone Industrielle des Alouettes sur Liévin.

Le site de Liévin produit un volume annuel de 36 000 Tonnes. Il est dédié à la production de kits pizza, viennoiseries, pizza roulées et produits sans gluten.

Il comprend 122 employés statutaires.



2 / Contexte

Le site est en croissance constante depuis plusieurs années (+30% sur FY17) et nécessite de s'adapter sans cesse : implantation de nouvelles lignes, nécessité de nouveaux modes de stockage de ses matières premières, accueil de nouveaux collaborateurs...

La loi du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et sa demande aux entreprises de plus de 100 salariés dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains de réaliser un plan de mobilité, a permis au site de se poser sur son avenir et sur les besoins de ses employés pour venir y travailler.

Afin de bien comprendre les enjeux et les attentes de ses salariés, une enquête sur les déplacements Domicile/Travail a été envoyée début Décembre 2017 au domicile de chaque statutaire. Ceux-ci ont eu 3 semaines pour nous communiquer leurs réponses.

L'analyse ici réalisée ne concerne que les trajets Domicile / Travail.

En effet, les déplacements professionnels (intersites) concernent quasiment exclusivement les cadres et sont déjà définis dans le cadre de la politique de déplacement du groupe.

Les déplacements de nos matières premières et de nos produits finis sont eux repris dans un projet global (projet RTM) qui devrait réduire significativement les distances parcourues par nos transporteurs (-1 000 000 kms pour l'ensemble groupe = 618 000 kg de Co2 non rejetés dans l'atmosphère).

Comité de pilotage :

- Eric RUSCH, Directeur de Site
- Stéphane DUFRESNE, Responsable des Ressources Humaines Site

Nota : Le projet a été présenté aux instances représentatives du personnel lors de son lancement.

Chef de projet :

- Vanessa RICHARD-VERHAEGHE, Assistante Environnement Groupe

3/ Diagnostic

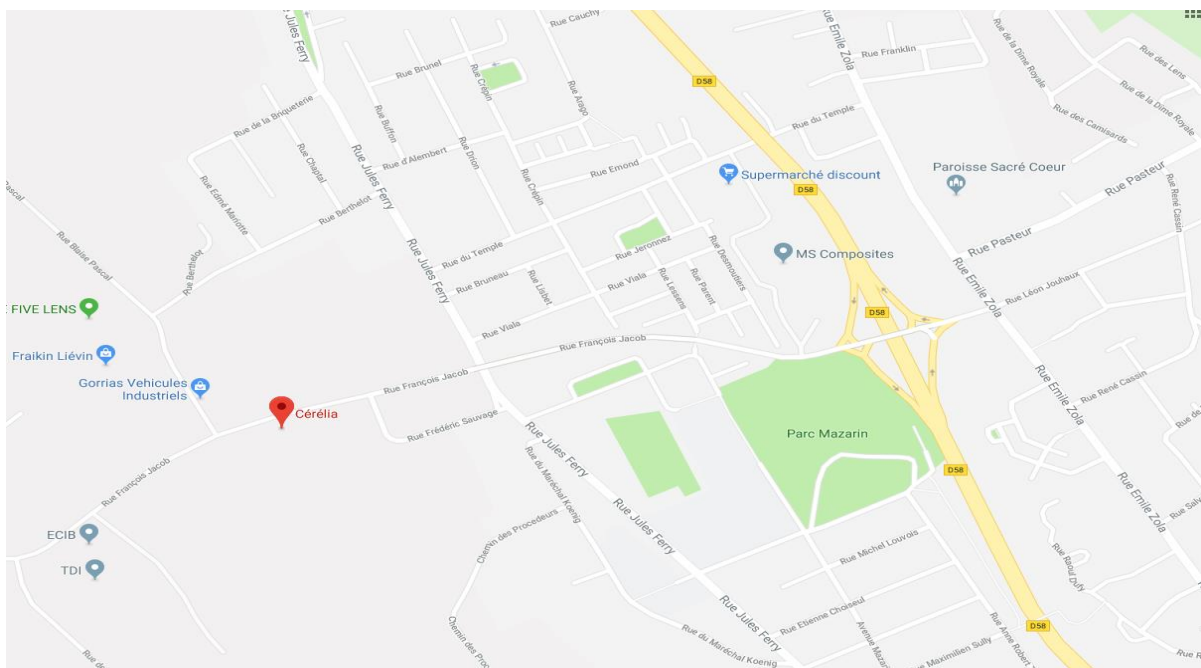
a/ Accessibilité à l'entreprise – Synthèse de l'existant

Cartographie de la domiciliation du personnel d'EuroRol



Réseau routier :

- De proximité



- Grands axes à proximité : A21 / A26/ A1



Pistes cyclables :

Pas de pistes cyclables à proximité du site d’EuroRol. Les seules disponibles sont situées :

- Rue de Cracovie (Vélo route du Bassin Minier) en direction d’Eleu dit Leauwette
- Rue Jacquard
- Rue Gilles de Roberval
- Rue Fond à Marles

Cartographie des pistes cyclables existantes



 Pistes cyclables

Réseau Transports en Commun

Exploité sous le nom de Tadao, Liévin est desservie par 6 lignes régulières et 3 bus à la demande. Les lignes BULLE assurent une desserte régulière, rapide et fréquente (toutes les 15mn), au départ du Stade Couvert Régional, et à destination de la gare de Lens et de Noyelles-Godault, permettant aux habitants de rejoindre les quartiers denses et les grands pôles d'intérêt du territoire.

Arrêt de bus le plus proche d'EuroRol : P.A de l'Alouette rue Jules Ferry (à 317m soit 5 mn à pied d'EuroRol). Il est desservi par les lignes 11 et 31.

Horaires à l'arrêt de bus P.A de l'Alouette

Ligne 11 Direction Noyelles-Godaut Europe du lundi au samedi

6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h
6h04	7h01	8h01	9h02	10h03	11h03	12h03	13h03	14h03	15h03	16h00	17h	18h	19h07
6h32	7h31	8h31	9h33	10h33	11h33	12h33	13h33	14h33	15h31	16h30	17h30	18h34	19h37

Ligne 11 Direction Grenay / Noyelles-Godaut CC/ Bully les Mines du lundi au samedi

Directions

- GRENAY – Guadeloupe
- NOYELLES – GODAULT Centre commercial
- BULLY – LES – MINES - Hugo

7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h
7h25	8h28	9h28	10h23	11h23	12h26	13h26	14h23	15h23	16h28	17h28	18h28	19h25	20h22
7h58	8h58	9h56	10h53	11h53	12h56	13h56	14h53	15h53	16h58	17h58	18h58	19h52	20h52

Ligne 31 vers Fonds d'Anglet du lundi au samedi

7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h
7h26	8h26	9h26	10h26		12h06	13h06	14h06	15h06	16h06	17h10	18h10	19h11

Ligne 31 vers sites du 11/19

6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h
6h54	7h55	8h55	9h55	10h55		12h35	13h35	14h35	15h35	16h39	17h39	18h39	19h38



Constat : Le bus n'est pas une solution envisageable actuellement du fait des horaires de travail sur site pour la majorité des salariés et de la fréquence de passage faible à proximité du site.

Poste du matin : 5h – 13h ou 5h30 – 13h30

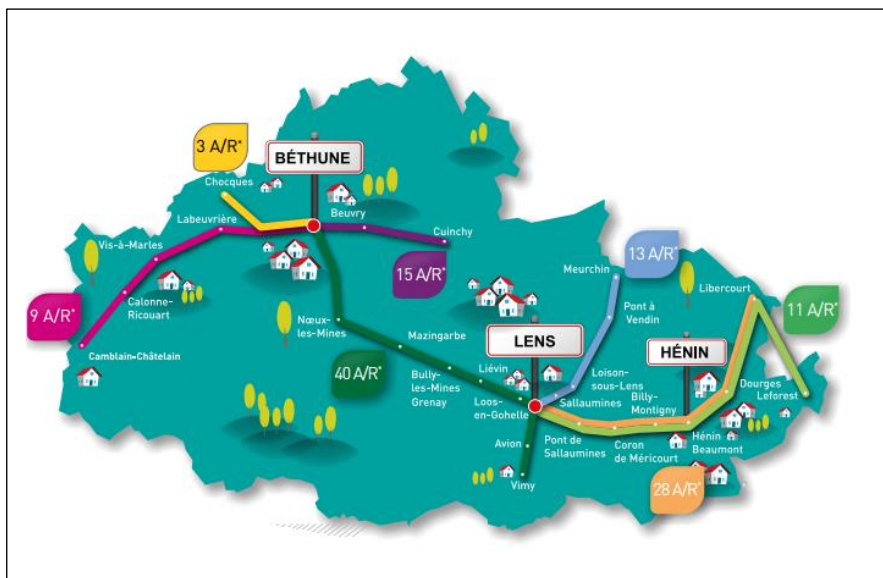
Poste de l'après-midi : 13h – 21h ou 13h30 – 21h30

Poste de nuit : 21h – 5h ou 21h30 – 5h30

Cependant, le réseau TADAO offre des perspectives intéressantes, notamment en termes de coût :

Coût d'un abonnement mensuel TADAO : Train + bus illimité pendant 1 mois : 28€

Le réseau TER accessible avec la carte TADAO :



La gare de Liévin est desservie par les lignes TER Nord-Pas-de-Calais :

- **ligne 13** : Bully – Grenay – Liévin – Lens – Lille Flandres.
- **ligne 6** : Calais – Béthune – Liévin – Lens – Arras.
- **ligne 6** : Arras – Lens – Liévin – Hazebrouck – Dunkerque.

Temps entre la gare de Liévin et EuroRol via Bus : 9 minutes (Ligne 31)

Temps entre la gare de Lens et EuroRol via Bus : 37 minutes (Ligne 11)

b/ Etat du stationnement

- Parc de stationnement voiture

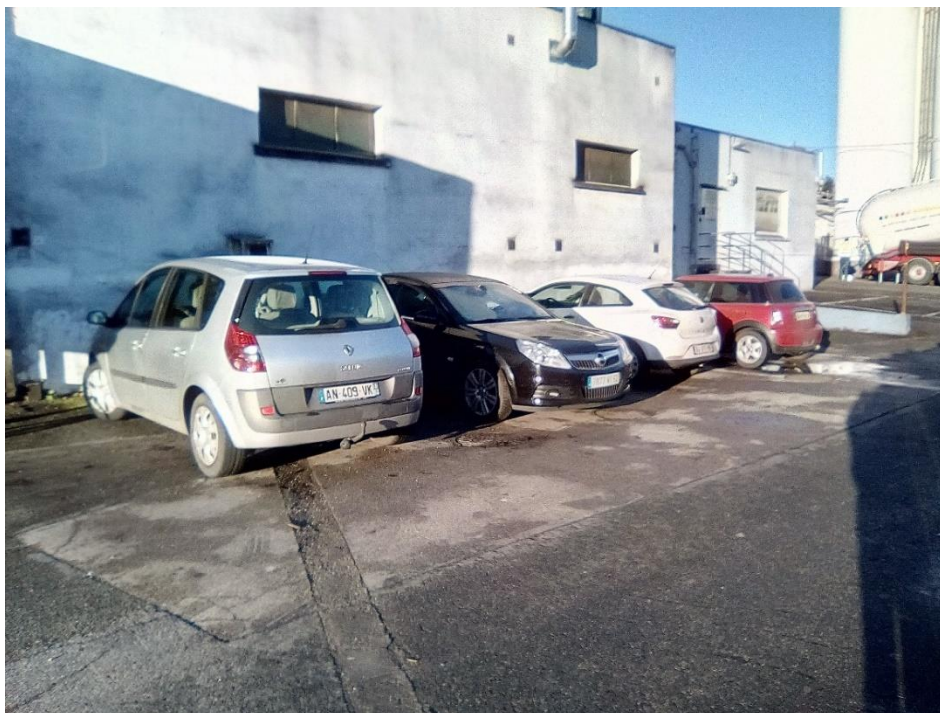
Parking Collaborateurs : 61 places

Problématique majeure : trop juste pour accueillir l'ensemble des collaborateurs.

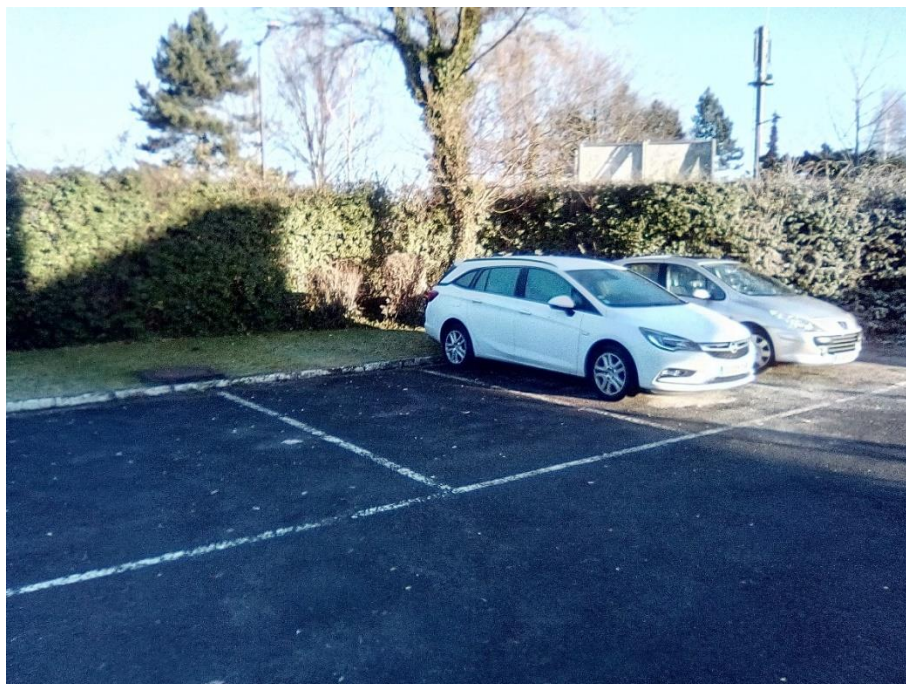
Eclairage insuffisant à revoir (sécurité aux abords du site).



Parking Maintenance : 7 places sur site + 6 places extérieur



Parking Cadres : 9 places peu utilisées actuellement du fait de la localisation de l'entrée d'EuroRol.



Le site EuroRol est également propriétaire de la zone louée actuellement à SONOCO. Ce terrain comprend un parking de 164 places correctement éclairé. A aujourd'hui, 99 places sont « utiles » avec 1/3 utilisé par le locataire, le restant étant utilisé pour le stockage des déchets et la circulation des poids lourds.

Les 2 sociétés se partageaient auparavant ce parking.

Dans la projection de son extension, le site d'EuroRol prévoit actuellement de revoir l'entrée principal de son site côté rue (entrée Cérélia) et de revoir entièrement l'organisation du stationnement.





- *Parc de stationnement 2 roues*

Le site d'EuroRol est équipé d'un abri pour 2 roues fermant à clef.

Une clef est disponible sur demande auprès du service RH.

Nombre de places réelles : 10 vélos (2 supports cycles de 5 places) et 4 ou 5 motos.

Il est à aujourd'hui peu utilisé : un vélo au quotidien et quelques motos à la belle saison.

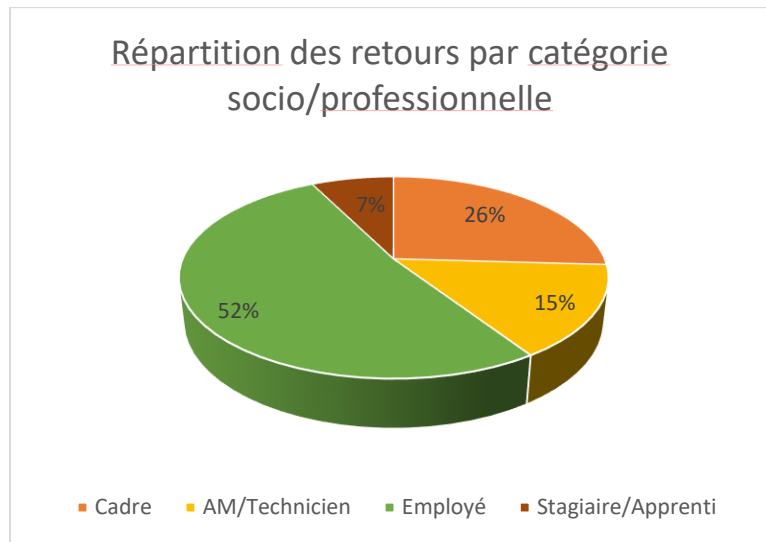
Il est à proximité du bâtiment et de l'entrée actuelle.



c/ Les pratiques des salariés et leurs propositions

Une enquête auprès des salariés statutaires comportant 40 questions sur leurs habitudes de déplacement Domicile/Travail a été lancée début Décembre 2017 (enquête de l'INRS retravaillée, cible : déplacements Domicile/Travail). Choix du comité de pilotage : questionnaire envoyé à Domicile accompagné d'un courrier explicatif. Les réponses n'étaient pas obligatoires car anonymes. Le retour devait se faire à l'intérieur d'une urne en salle de pause.

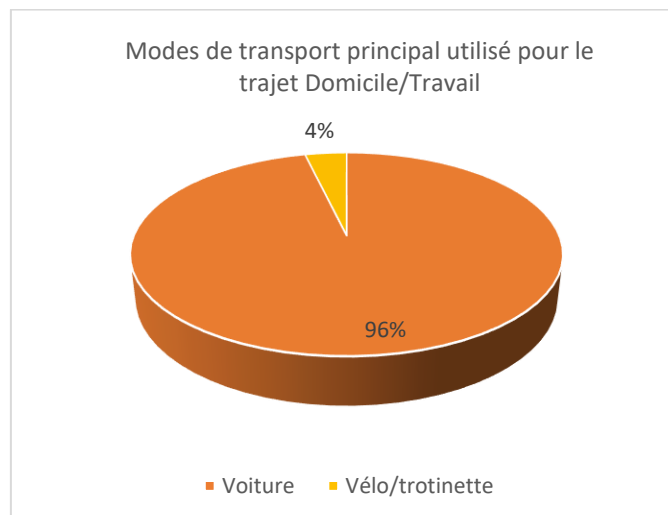
Taux de réponse : 22%



Le site comprend plus de 80% d'ouvriers.

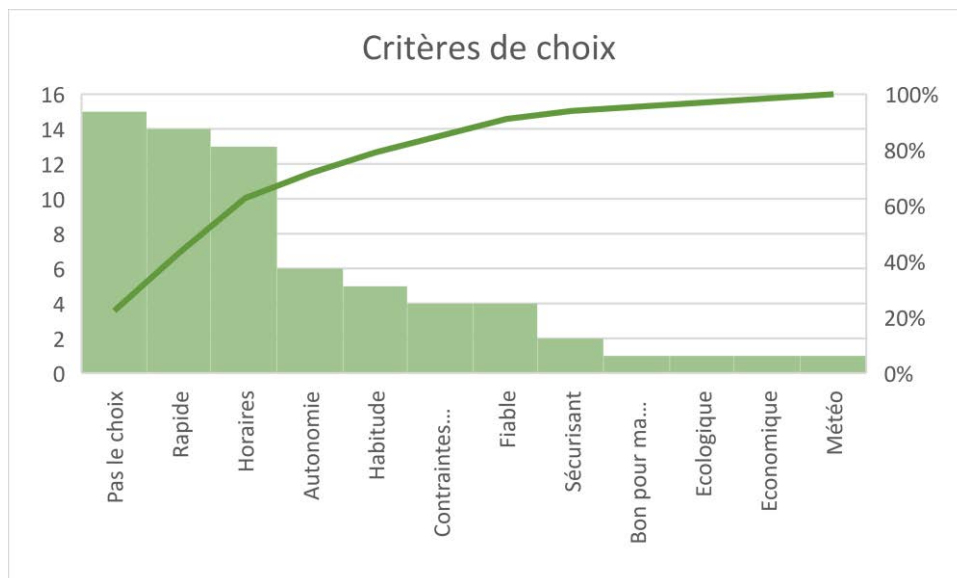
Les retours ne sont donc pas tout à fait représentatifs de la population réelle.

Leurs habitudes de déplacement :



Les salariés prennent donc en très grande majorité leur véhicule personnel pour venir au travail.

Plus de 80% estiment avoir fait leur choix en considérant l'offre globale de transport existante.



La distance médiane parcourue pour venir au travail : 11.5 kms selon le retour enquête, 7.9 kms selon le fichier adresses du personnel.

Sans surprise, les cadres habitent en moyenne deux fois plus loin que les collaborateurs.

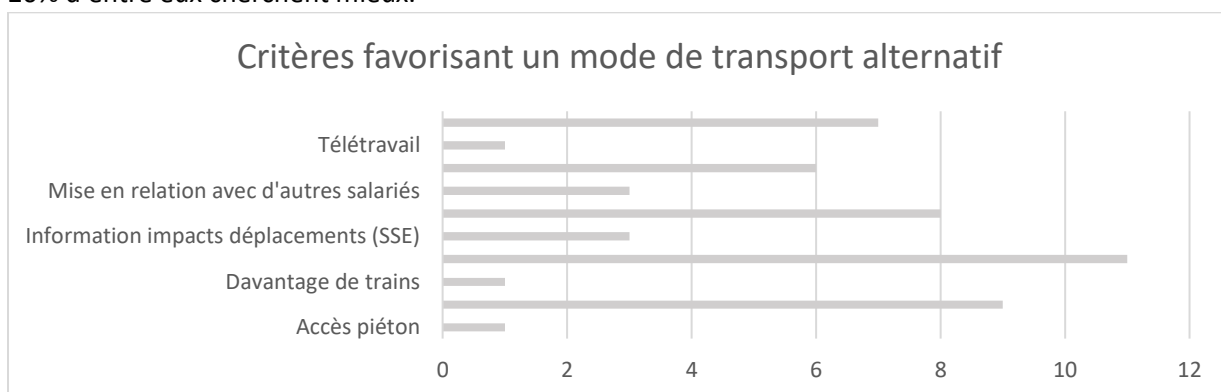
Distance moyenne parcourue par les employés : 9.6 kms

Distance moyenne parcourues par les cadres : 22.1 kms

Les critères de choix principaux sont la rapidité, la praticité liée aux horaires de travail et l'autonomie qu'elle leur procure.

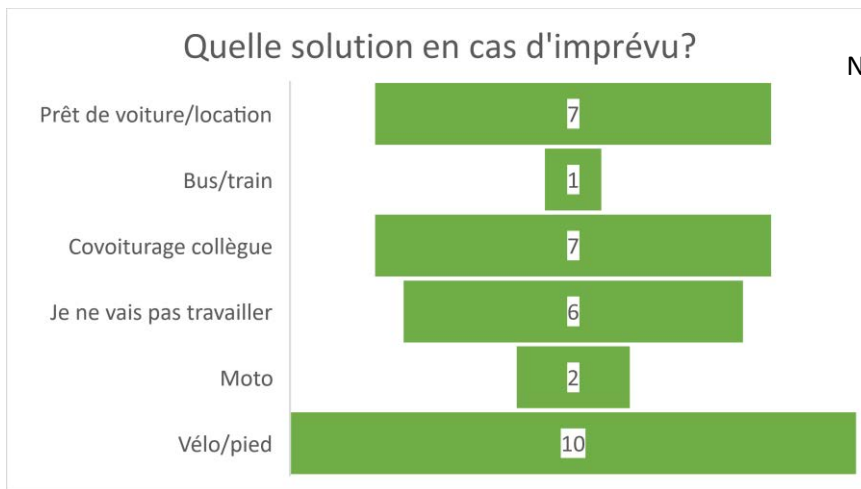
Pour les usagers de la voiture :

- 2/3 des participants ne souhaitent pas réduire l'usage de la voiture et estiment qu'il n'est pas possible de venir travailler sans voiture.
- Presque 90% des participants sont satisfaits de leur mode de déplacement actuel. Cependant 20% d'entre eux cherchent mieux.



Nota : Il semble difficile d'agir sur certains critères principaux tels que les horaires (3 x 8) ou un accès plus près de l'entreprise cependant il sera à étudier la faisabilité d'une mise en relation pour le covoiturage ou sensibiliser sur les impacts du mode de déplacement choisi (Santé, Sécurité, Environnement).

Quelles perspectives ?

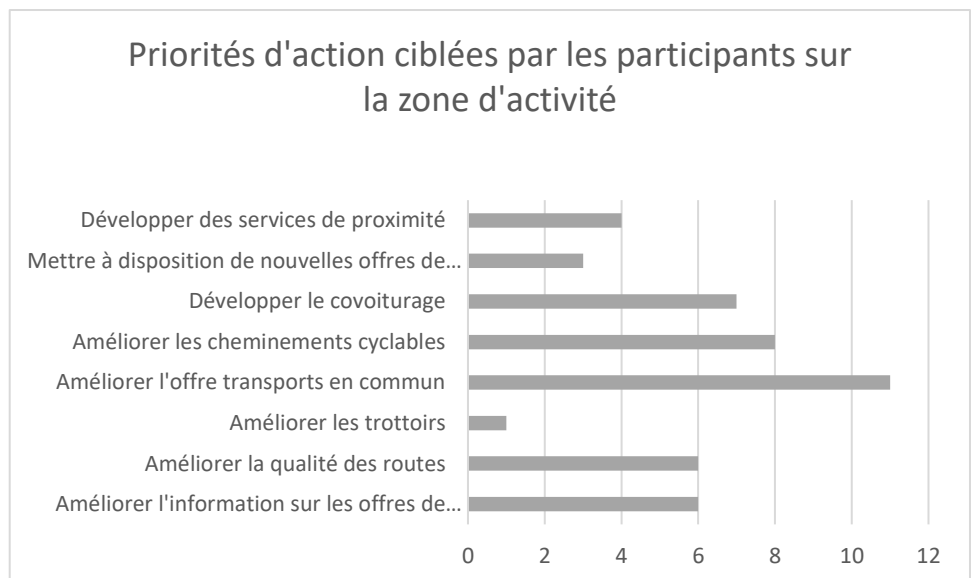


Naturellement, les salariés s'orientent :

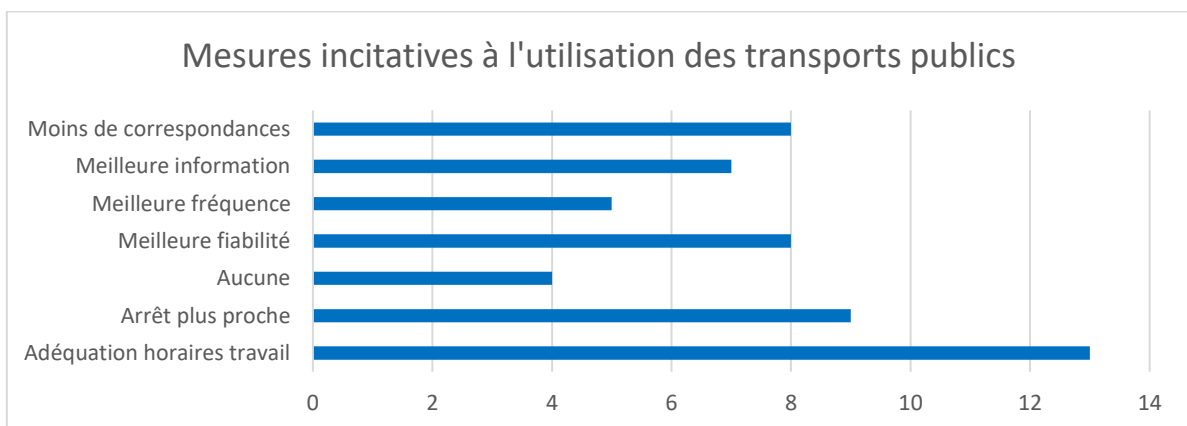
- Vers les déplacements autonomes : marche à pied / vélo
- Le covoiturage
- Le prêt de voiture

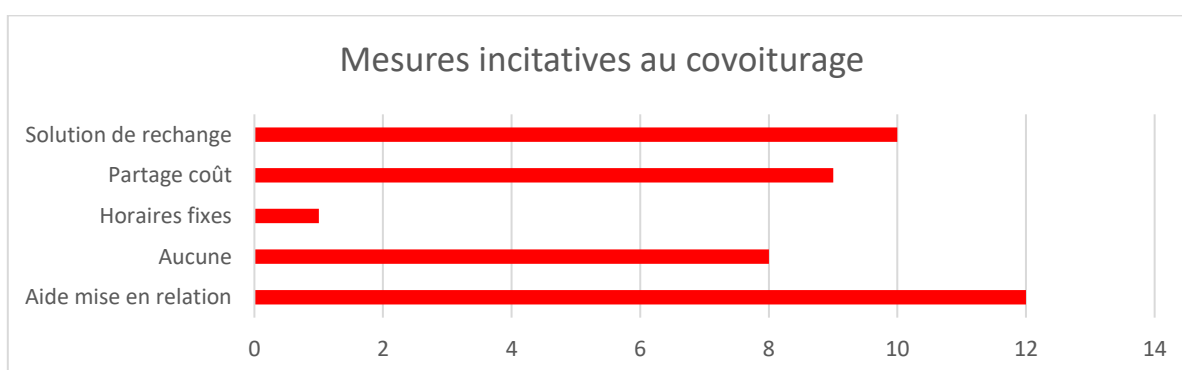
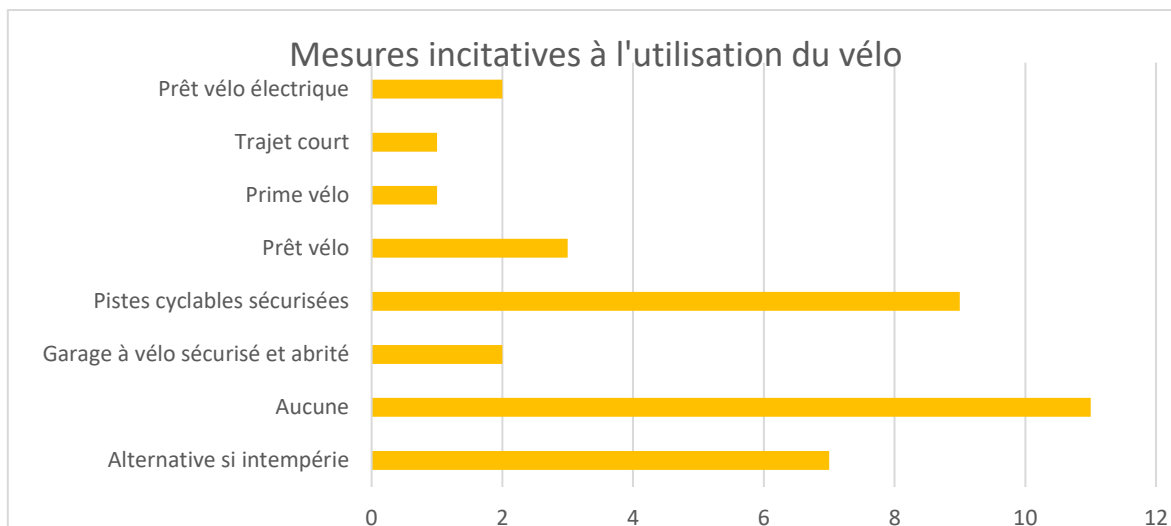
3 actions ciblées :

- Améliorer l'offre de transports en commun
- Améliorer les cheminements cyclables
- Développer le covoiturage



Les mesures incitatives ciblées par les participants sur les différents modes alternatifs :





Bilan : Une utilisation des transports alternatifs peu plébiscitée mais des solutions simples et concrètes à mettre en place telles que l'aide à la mise en relation pour le covoiturage ou informer sur le réseau de transports public existant.

d/ Evaluation des impacts environnementaux

Estimation des consommations énergétiques et des émissions polluantes ou à effet de serre.

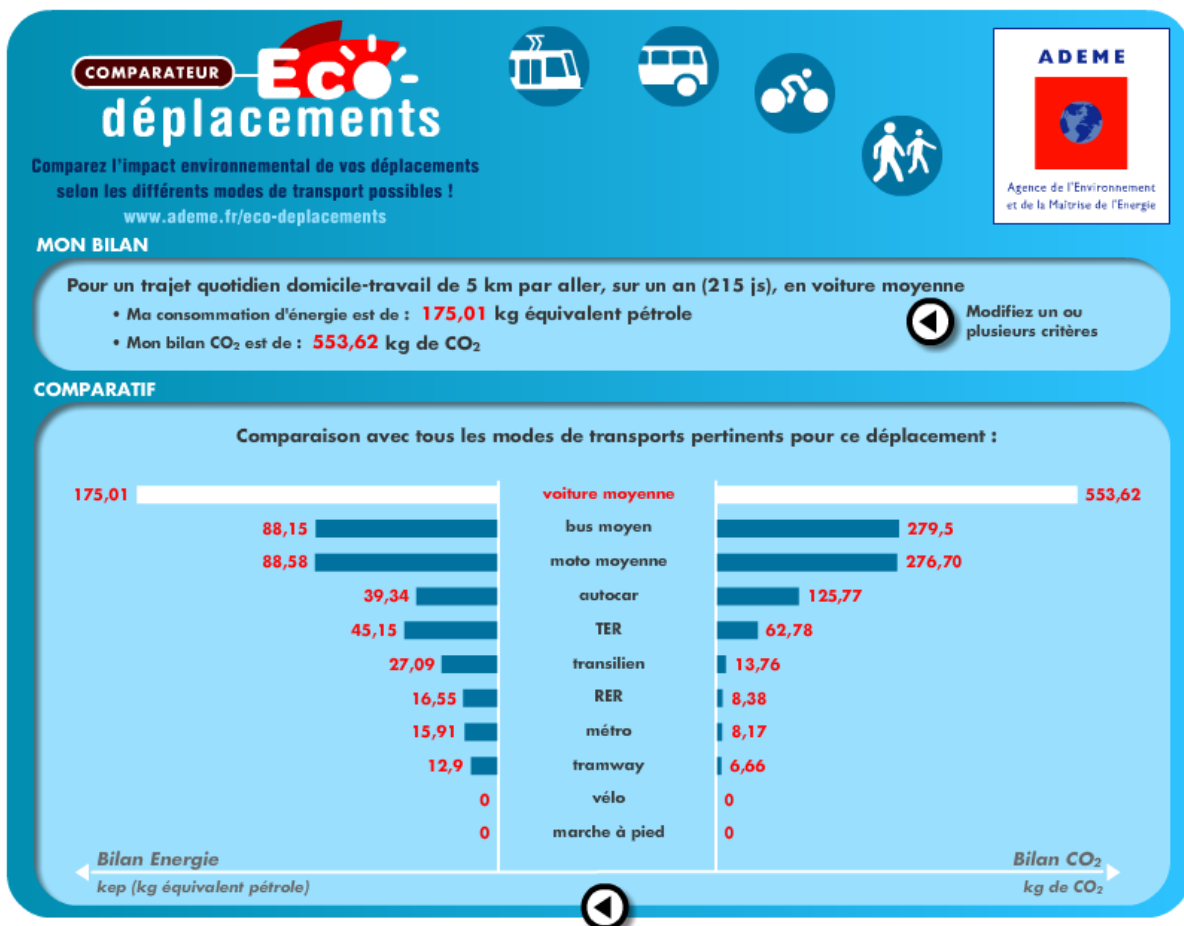
Utilisation de l'éco-comparateur de l'ADEME www.ademe.fr/eco-deplacements

Zonage / distance	Nb de personnes	Mode de déplacement	Nb de kms parcourus / aller simple	Consommation énergétique /an (en kg équivalent pétrole)		Bilan CO2 / an (en kg de Co2)	
				Par personne	Total	Par personne	Total
77 personnes entre 0 et 10 kms du site	1	Vélo	1	0,00	0,00	0,00	0,00
	65	Voiture Diesel	5	175,01	11375,65	553,62	35985,30
	11	Voiture Essence	5	175,01	1925,11	553,62	6089,82
23 personnes entre 10 et 20 kms du site	20	Voiture Diesel	16	439,63	8792,60	1390,44	27808,80
	3	Voiture Essence	16	439,63	1318,89	1390,44	4171,32
11 personnes entre 20 et 30 kms du site	9	Voiture Diesel	26	714,40	6429,60	2259,47	20335,23
	2	Voiture Essence	26	714,40	1428,80	2259,47	4518,94
10 personnes entre 30 et 45 kms du site	8	Voiture Diesel	39	1071,60	8572,80	3389,21	27113,68
	2	Voiture Essence	39	1071,60	2143,20	3389,21	6778,42
1 personne à plus de 45 kms du site	1	Voiture Diesel	83	2280,59	2280,59	7212,94	7212,94
TOTAL				44267,24		140014,45	

Bilan énergétique : Plus de 44 Tonnes d'équivalents pétrole consommées / an

Bilan Carbone : Plus de 140 Tonnes de CO2 rejetées dans l'atmosphère / an

Si on détaille la catégorie la plus nombreuse (personnes habitant à moins de 10 kms du site), 62% des salariés du site :



En incitant ces personnes à venir en vélo ou à pied, on pourrait éviter :

- la consommation de 13 Tonnes d'équivalent pétrole soit 151190 kWh soit l'équivalent de la consommation annuelle de 32 foyers français.
- et l'émission de 42 Tonnes de Co2 soit l'équivalent de 6000 A/R en TGV Lille – Marseille

e/ Formalisation du diagnostic

Part actuelle de chaque mode de transport :

- 96% Voiture
- 4% Vélo / Piéton
- 0% Transports en Commun

Les différents profils d'usagers :

- 80% d'ouvriers travaillant en 2x8 ou de nuit
- 20% d'encadrants (cadres et agents de maîtrise) aux horaires flexibles, travaillant essentiellement de jour, permanence la nuit.

Tous les salariés bénéficient d'une prime de transport identique équivalent à 40€/mois pour un temps plein, aucun justificatif n'est demandé. Il semble difficile de revoir cela sans que ce sujet soit porté par le Groupe Cérélia.

Difficultés et problèmes à résoudre pour chaque mode de transport :

- Transports en commun
 - o Garantir une meilleure information de l'existant au Travail
 - o Horaires de travail non adaptés aux lignes existantes.
 - o Pb d'image (fiabilité, fréquence...)
 - o Z.I. a priori pas assez développée pour justifier la mise en place de nouvelles lignes ou de nouveaux horaires, le bus ne devenant environnementalement efficace que si le nb de passagers dépasse 16.
- Covoiturage
 - o Aide à la mise en relation : à aujourd'hui, pas d'accès Internet au Travail pour les ouvriers.
 - o Perte d'autonomie
 - o Garantir une fiabilité ou une solution de rechange. Pas de possibilité d'utiliser la voiture de société, régulièrement prise par le siège et usage et respect difficile à suivre.
 - o Proposer une aide ou une méthodologie pour le partage des coûts.
- Vélo / Marche à pied
 - o Garantir des trajets sécurisés : pistes cyclables quasiment inexistantes tout comme les cheminements piétons.
 - o Proposer des alternatives ou des équipements au cas d'intempéries.

Part des automobilistes que l'on peut convaincre d'utiliser des moyens alternatifs : 20% (satisfait de leur mode de déplacement actuel mais cherche mieux).

Potentiel de salariés éligible à chacun des modes de transport « doux » :





- Vélo / Marche à pied : Personnes avec trajet compris entre 0 et 5 kms (40% de l'effectif)
 $0.2 * 0.4 * 124$ (effectif total) : **10 personnes**
- Covoiturage : Personnes avec trajet > 5km (60% de l'effectif)
 $0.2 * 0.6 * 124$ (effectif total) : **15 personnes**
- Transports en commun : Semble trop difficile actuellement du fait des horaires. Pas de cible définie.

4/ Plan d'action et financement associé

Estimation du temps de travail :

- Phase préparatoire / Diagnostic : 50h
- Réalisation et suivi du Plan d'Action : 130h

PLAN D'ACTION PLAN DE MOBILITE EUROROL FY18

Mode alternatif à valoriser	Public ciblé	Actions	Budget	Responsable de l'action	Date de réalisation	Commentaire
TOUS	TOUS	Création d'un plan Accessibilité	-	Vanessa RICHARD	Février / Mars 2018	Plan du site avec repérage des lignes de Bus et nom des arrêts, les temps de marche, les cheminements piétonniers autour du site, les parkings voitures et vélo, le prix du ticket de bus, le site web de la société de transports publics locale.
	TOUS	Communiquer sur les transports existants, les emplacements et horaires	-	Vanessa RICHARD	Janvier / Février 2018	2 zones d'affichage possibles (vues avec Stéphane). Choix 1 : Salle de pause sur panneau Qualité / Environnement, Choix 2 : sur le mur de droite en entrant sur EuroRol + Organisation de "Cafés Mobilité"
		Faire le point sur le développement des lignes à venir avec le SMT Artois/Goehelle	-	Vanessa RICHARD	Janvier / Février 2018	RDV à caler dès que le Plan de Mobilité sera finalisé
	Personnes avec trajet > 5 kms (60 %)	Communiquer sur les avantages du covoiturage (convivialité, moins de fatigue, économie)	-	Vanessa RICHARD	Avril / Mai	Organisation de "Cafés Mobilité" pour échanger et préparer le challenge Mobilité
		Communiquer sur la plateforme des Hauts de France (passpasscovoiturage.fr), mettre le lien sur l'ordinateur de la salle de pause ou Tableau pour inscription trajet et mise en relation	-	Vanessa RICHARD	Avril / Mai	Organisation de "Cafés Mobilité" pour échanger et préparer le challenge Mobilité
		Identifier des places de stationnements pour les covoitureurs pendant le challenge	-	Vanessa RICHARD	Fin Mai 2018	3 à 5 places, à proximité de l'entrée (adjacentes au local vélo) - dépendra des personnes dites intéressées lors des "Cafés Mobilité"
		Challenge Mobilité : 2e quinzaine de Juin	15€ / participant	Vanessa RICHARD	juin-18	Chaque participant essayant un mode doux pendant au moins une semaine gagne un cadeau en lien avec le mode alternatif choisi (ex : pack sécurité)
	Personnes avec trajet compris entre 2 et 5 kms (27%)	Remise en état du local (grille enfoncée côté droit), stockage sel, éclairage (à contrôler).	A définir	Eric RUSCH --> Maintenance	Printemps 2018	Avoir un local propre et accueillant pour le lancement du Challenge.
		Communiquer sur les avantages du vélo (autonomie, santé, économie)	-	Vanessa RICHARD	Avril / Mai	Organisation de "Cafés Mobilité" pour échanger et préparer le challenge Mobilité
		Rencontre Mairie de Liévin pour étude des pistes cyclables à venir	-	Vanessa RICHARD	Février / Mars 2018	
		Challenge Mobilité : 2e quinzaine de Juin	15€ / participant	Vanessa RICHARD	juin-18	Chaque participant essayant un mode doux pendant au moins une semaine gagne un cadeau en lien avec le mode alternatif choisi (ex :
	Personnes avec trajet < 2 kms (13%)	Revoir l'éclairage extérieur aux abords du site et sur le parking collaborateurs, ainsi que le plan de circulation extérieur	A définir	Eric RUSCH --> Maintenance / Pierre FOUCHARD (Attaché Sécurité Cérélia)	FY19	Préparer le terrain pour utilisation parking SONOCO et modification entrée principale EUROROL.
		Communiquer sur les avantages de la marche à pied (autonomie, santé, économie...)	-	Vanessa RICHARD	Avril / Mai	Organisation de "Cafés Mobilité" pour échanger et préparer le challenge Mobilité
		Challenge Mobilité : 2e quinzaine de Juin	15€ / participant	Vanessa RICHARD	juin-18	Chaque participant essayant un mode doux pendant au moins une semaine gagne un cadeau en lien avec le mode alternatif choisi (ex :

Un budget de communication sera alloué pour la réalisation des Cafés mobilité.